

● RÉUNION DU GOUVERNEMENT
Approvisionnement du
marché, ligne
ferroviaire du Grand
Sud et sécurité hydrique
à l'ordre du jour (P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● GUTERRES ET LA FIN DU MONDE DE 1945

L'ONU face à la naissance du nouvel ordre mondial

(Pages 8 et 9)



INVESTISSEMENT

Le guichet unique, accélérateur de la nouvelle dynamique économique

L'Algérie engage une réforme profonde de son climat des affaires avec la mise en place effective du guichet unique. Un dispositif central dans la stratégie de relance de l'investissement, visant à encourager les investisseurs locaux et étrangers à investir en Algérie, réduire les délais de réalisation et écartier définitivement la bureaucratie du chemin de l'investisseur. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier, une réunion de travail consacrée à la finalisation du décret présidentiel relatif au guichet unique et à sa mise en service, a annoncé la présidence de la République.

(Lire en Page 3)



● RELEVER LE DÉFI DE LA CROISSANCE DURABLE

Mise en avant de l'approche
nationale d'investissement dans
les infrastructures, la production
et le capital humain

(P3)

● LE RÉSEAU DES ONG DANS LA BANDE DE GAZA :

« Plus de 75 % des tentes
des personnes déplacées
ont été brûlées et doivent
être remplacées »

(P12)

Le Royaume-Uni va réexaminer l'accord sur les îles Chagos

Le Royaume-Uni s'apprête à réexaminer son accord visant à transférer la souveraineté des îles Chagos à Maurice, après que le président américain Donald Trump a clairement indiqué qu'il n'était pas favorable à l'accord dans sa forme actuelle.

Le ministre britannique de la Défense, Wes Streeting, a déclaré mercredi à la BBC que la position de Washington était devenue claire après que Trump a qualifié l'accord de « très mauvais » lors d'un entretien avec le Premier ministre Andy Burnham, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Selon l'accord négocié par le gouvernement de l'ancien Premier ministre Keir Starmer, Maurice devait récupérer la souveraineté sur l'archipel des Chagos, tandis que le Royaume-Uni devait verser en moyenne environ 101 millions de livres sterling (136 millions de dollars) par an pour conserver l'accès à la base militaire conjointe américano-britannique de Diego Garcia.

L'accord avait été suspendu sine die en avril après le retrait du soutien de Donald Trump. Wes Streeting a indiqué que le gouvernement britannique allait désormais travailler avec les États-Unis pour modifier suffisamment l'accord afin d'obtenir leur soutien.

« Nous devons poursuivre le travail avec nos alliés américains, avec le président Trump et son administration, afin de parvenir à un accord qu'il puisse soutenir. » a-t-il déclaré.

L'avenir de Diego Garcia est au cœur du différend. Le Royaume-Uni estime que l'incertitude concernant la souveraineté de l'île pourrait compromettre la sécurité à long terme de la base.

Maurice conteste le règlement territorial actuel et affirme avoir été contraint de céder les îles en 1965, dans le cadre du processus qui a conduit à son indépendance.

Keir Starmer a déclaré avoir « hérité de la situation » et estimé qu'une solution devait être trouvée, tout en soulignant l'importance de protéger la base militaire.

Le gouvernement britannique ne devrait pas lancer un réexamen officiel assorti d'un calendrier précis.

Selon la BBC, des responsables ont indiqué que la position de fond restait inchangée : tout accord définitif devra obtenir le soutien des États-Unis.

Le président syrien : le Golan restera syrien



Le président syrien Ahmed al-Charaa a déclaré mercredi que le plateau du Golan, occupé par l'occupation sioniste, restera un territoire syrien et que toutes les mesures d'annexion sont nulles et non avenues en vertu des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. S'exprimant lors de la 81^e session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, Charaa a déclaré que les tentatives d'imposer des faits accomplis sur le terrain ne peuvent porter atteinte à la souveraineté de la Syrie, à l'État de droit ni à l'applicabilité du droit international.

« Le Golan restera une terre syrienne », a-t-il déclaré, ajoutant que toutes les mesures d'annexion sont invalides au regard de la résolution 497 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Charaa a également fait référence à un vote de l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2025, lors duquel 123 pays ont soutenu une résolution concernant le Golan syrien occupé. Il a remercié les pays qui l'avaient soutenue et appelé ceux qui s'étaient abstenus à reconsidérer leur position concernant la résolution 497.

Il a accusé l'entité sioniste d'avoir mené près de 500 frappes aériennes et d'artillerie, effectué plus de 1 200 incursions et procédé à environ 300 arrestations et détentions de Syriens, affirmant que ces actions menacent la stabilité de la Syrie, défient le consensus international et ravivent les douloureux souvenirs d'une époque que les Syriens étaient à peine parvenus à laisser derrière eux.

Charaa a déclaré que Damas reste attaché à l'Accord de désengagement de 1974 et continue d'appeler au retrait des forces israéliennes jusqu'aux lignes qu'elles occupaient avant le 8 décembre 2024.

Il a rejeté les tentatives d'Israël d'imposer de « nouveaux faits accomplis sur le terrain » et a déclaré que les actions israéliennes dans la région compromettent la sécurité et la stabilité.

Cette allocution marquait la deuxième participation consécutive de Charaa à l'Assemblée générale de l'ONU. Il avait participé à la 80^e session en septembre 2025, devenant le premier président syrien à prendre part à cette assemblée depuis 1967.

Sanctions américaines : les Pays-Bas pressent l'UE de protéger la CPI



Les Pays-Bas ont demandé à la Commission européenne de préparer un « statut de blocage » afin de protéger la Cour pénale internationale (CPI) d'éventuelles nouvelles sanctions américaines, a déclaré mercredi le ministre. Dans un entretien accordé au quotidien néerlandais De Volkskrant en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, Tom Berendsen a fait part de sa préoccupation face à la pression continue exercée sur la CPI et les responsables de la Cour.

Il a indiqué que de nouvelles sanctions étaient possibles : « Nous nous préparons à toute éventualité. » « Au sein de l'Union européenne, nous faisons bloc, mais à l'extérieur, certains pays estiment que les États-Unis accentuent la pression et ne peuvent tout simplement pas l'ignorer », a souligné Berendsen. Ses propos interviennent après que The Wall Street Journal a rapporté dimanche que l'administration du président américain Donald Trump s'apprêtait à mettre en œuvre de vastes sanctions économiques contre la Cour.

Rappelant que les États-Unis n'ont jamais soutenu la Cour, Berendsen a ajouté qu'on assiste désormais à un durcissement « massif » des positions qui pourrait rendre le fonctionnement de l'institution impossible.

« Nous ferons tout notre possible pour protéger la Cour », a-t-il noté, avant d'ajouter : « Les Pays-Bas ont demandé à la Commission européenne de préparer le statut de blocage afin que nous puissions déployer cette mesure radicale. Nous sommes prêts à l'utiliser. »

Madagascar : l'épidémie d'Ifanadiana fait 45 décès

Quelque 45 décès ont été signalés dans le district d'Ifanadiana, selon le député élu du district, Hajanirina Dinah Manantena. Le ministère de la Santé publique recense pour sa part 37 décès dans les communes d'Ampasinambo et de Fasintsara.

Les enfants représentent la majorité des victimes. Selon le Dr Désiré Rakotoarimino, directeur général de la Médecine préventive, les décès sont liés notamment au paludisme, à la fièvre et à la rougeole. « Certains enfants ont contracté une seule maladie, tandis que d'autres ont cumulé plusieurs infections », ajoute-t-il.

Parmi les 37 décès recensés par les autorités sanitaires, 75 % concernent des enfants de moins de 15 ans, avec une forte proportion de moins de cinq ans. Quatre décès sont survenus dans des centres de santé, contre 33 au niveau communautaire.

La malnutrition, le retard dans le recours aux soins et l'absence de vaccination chez certains enfants aggravent la situation. Trois des quatre prélèvements analysés à l'Institut Pasteur de Madagascar se sont révélés positifs à la rougeole. Pour le paludisme, 36 tests se sont révélés positifs sur 362 consultations.

La riposte mobilise actuellement 38 agents, dont 18 venus d'Antananarivo. Des médicaments, de l'eau et des vivres sont également acheminés vers les zones touchées.

Ebola en RDC : 7 773 cas confirmés et 3 759 décès

La riposte contre l'épidémie d'Ebola se poursuit dans sept provinces de la République démocratique du Congo (RDC), avec 7 773 cas confirmés et 3 759 décès enregistrés à ce jour, selon le ministère de la Communication et Médias dans son point de situation.

Au cours des dernières 24 heures, 33 nouvelles guérisons ont été recensées, dont 17 au Nord-Kivu, 12 en Ituri et quatre dans le Haut-Uélé, selon les données communiquées par le ministère. Au total, 1 935 patients ont été déclarés guéris, tandis que 839 personnes restent en isolement ou hospitalisées. Le suivi des contacts atteint pour sa part 84,5 %, précise la même source.

La réponse sanitaire est actuellement déployée dans sept provinces et 63 zones de santé, d'après le ministère de la Communication et Médias de la RDC. Les autorités indiquent que la prise en charge médicale a notamment été renforcée dans les zones les plus touchées du Nord-Kivu.

Dans la province du Nord-Kivu, les autorités sanitaires ont annoncé l'ouverture du Centre de traitement Ebola (CTE) de Matanda, à Katwa, ainsi que le renforcement des capacités de prise en charge à Butembo. Selon le ministère, ces mesures doivent permettre de consolider les capacités médicales dans les secteurs particulièrement affectés par l'épidémie.

Dans le Bas-Uélé, les autorités ont parallèlement renforcé les actions de prévention et de détection précoce. Le ministère de la Communication et Médias indique que 542 responsables d'établissements scolaires ont été sensibilisés et que des acteurs de la jeunesse ont été formés à la détection précoce des symptômes de la maladie.

Cette campagne intervient dans le contexte de la rentrée scolaire et vise, selon les autorités, à contribuer à une « rentrée scolaire sécurisée ».

Le ministère rappelle par ailleurs que toute personne présentant des symptômes compatibles avec Ebola ou confrontée à un cas suspect peut appeler gratuitement le 151, numéro mis à disposition pour le signalement et l'orientation des cas.



INVESTISSEMENT

Le guichet unique, accélérateur de la nouvelle dynamique économique

L'Algérie engage une réforme profonde de son climat des affaires avec la mise en place effective du guichet unique. Un dispositif central dans la stratégie de relance de l'investissement, visant à encourager les investisseurs locaux et étrangers à investir en Algérie, réduire les délais de réalisation et écarter définitivement la bureaucratie du chemin de l'investisseur. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier, une réunion de travail consacrée à la finalisation du décret présidentiel relatif au guichet unique et à sa mise en service, a annoncé la présidence de la République. Le

guichet unique donnera un nouvel élan à l'investissement en simplifiant ses procédures et en renforçant le climat des affaires, a souligné la même source.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR EN FINIR AVEC LA BUREAUCRATIE

Longtemps pointé du doigt comme le principal frein à l'investissement, le parcours administratif complexe est désormais simplifié. Selon les explications de l'AAPI, sur sa plateforme numérique, le guichet unique a pour mission d'être le vis-à-vis unique de l'investisseur. Il est chargé de l'accueil, de l'enregistrement des investissements,

de la gestion et du suivi des dossiers et de l'accompagnement des investisseurs auprès des administrations concernées.

Concrètement, le guichet regroupe en un même lieu, outre les agents de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), les représentants de l'administration des impôts, des douanes, du Centre national du registre de commerce, des services de l'urbanisme, de l'environnement, des organes chargés du travail et de l'emploi et des caisses d'assurances sociales.

Les représentants sont chargés d'accomplir toutes les tâches en rapport avec la concrétisation des projets, la délivrance des



décisions, autorisations et tout document lié à l'exercice de l'activité et le suivi des engagements souscrits.

Hamza B.

RELEVER LE DÉFI DE LA CROISSANCE DURABLE

Mise en avant de l'approche nationale d'investissement dans les infrastructures, la production et le capital humain

Des experts en économie ont mis en avant la dynamique économique continue que connaît l'Algérie ces dernières années, portée par un ensemble de programmes, de projets et d'efforts couvrant tous les secteurs d'activité, fondés sur l'investissement dans le renforcement des infrastructures, l'élargissement des capacités de production et le développement du capital humain, soulignant l'impact de ces efforts dans la réalisation d'une croissance continue d'une année à l'autre et la consolidation des fondements d'un développement économique durable.

Dans des déclarations à l'APS, ces experts ont précisé que cette dynamique, qui s'inscrit dans le cadre des efforts du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à renforcer l'activité économique et à améliorer le climat de l'investissement et des affaires, s'illustre à travers les réalisations de l'Algérie, à la faveur d'une série de projets structurants couvrant tous les secteurs de l'activité économique, parallèlement à des mesures ayant permis au pays de s'engager de manière effective dans une dynamique de croissance économique durable.

Dans ce cadre, l'expert et consultant international en développement économique, Abderrahmane Hadeif, a rappelé que l'Algérie connaît une dynamique économique croissante grâce aux grands projets structurants en cours de réalisation et programmés pour l'avenir, lesquels constituent un moteur essentiel de la croissance au vu de leur contribution au développement de plusieurs secteurs, à l'instar des transports, de l'énergie et de l'industrie, en sus de l'amélioration des liaisons entre les zones de production et les marchés, réduisant ainsi les coûts de l'activité, tout en soutenant la compétitivité de l'économie nationale.

M. Hadeif a ajouté que ces projets offrent un environnement

propice pour la réalisation des systèmes économiques intégrés, à travers le développement de plusieurs domaines, notamment la sous-traitance, la maintenance, les services logistiques, les industries de transformation, les services d'ingénierie et de technologie, et la numérisation, contribuant ainsi à l'élargissement des chaînes de valeur locales, à la création de valeur ajoutée et à l'émergence de nouvelles opportunités d'investissement. Il a également évoqué l'amélioration du climat de l'investissement, soulignant que la nouvelle approche adoptée par les autorités, fondée sur l'accompagnement des investisseurs et des projets et sur la simplification des relations avec l'administration, a permis de renforcer l'attractivité de l'économie, d'attirer davantage d'investissements étrangers et d'orienter les investissements vers des secteurs productifs à forte valeur ajoutée.

Dans ce sens, l'intervenant a mis en avant les progrès réalisés par le pays dans les indices de développement humain, précisant que les efforts consentis pour élargir et moderniser les établissements scolaires et les universités constituent un investissement direct dans le capital humain et contribuent au développement des compétences nécessaires pour accompagner les mutations technologiques et industrielles, tandis que les efforts visant à élargir et moderniser les infrastructures sanitaires et à améliorer les services de santé contribuent également à améliorer la qualité de vie des citoyens, ce qui conduit à une hausse de la productivité.

De son côté, l'expert économique, Ishak Kherchi, a affirmé que les grands projets structurants engagés par l'Algérie constituent un levier fondamental pour accélérer la croissance, relevant que les investissements publics qui y sont liés dynamisent plusieurs secteurs, notamment le bâtiment, les transports, les services et l'in-

dustrie durant la phase de réalisation, d'autant plus que leurs retombées économiques se renforcent lors de leur mise en exploitation, à travers l'augmentation de la productivité, le développement des transports et de la logistique, ainsi que la réduction des coûts d'activité.

Il a également mis en avant le rôle de l'approche actuelle en matière d'investissement dans le renforcement de l'intégration entre les secteurs public et privé, conformément aux orientations du président de la République, notamment dans la mesure où l'Etat assure les infrastructures, les conditions essentielles et les cadres juridique et réglementaire régissant l'activité, tandis que l'investissement privé contribue à élargir la base de production, et à créer de la richesse et des emplois, estimant que cette intégration favorise la diversification et l'expansion de l'activité économique.

Dans le même contexte, M. Kherchi a salué les efforts consentis pour soutenir et moderniser les établissements scolaires et universitaires, et améliorer les conditions de formation, ainsi que pour développer les compétences dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'Internet et du cloud computing, soulignant que cet investissement dans la connaissance contribue à renforcer le lien entre l'université et l'économie nationale et à former des compétences répondant aux exigences de la transformation économique et technologique.

L'expert a également relevé les progrès réalisés dans le secteur de la santé, à travers l'extension et la modernisation des infrastructures, le rapprochement des services des citoyens et le développement des établissements spécialisés, affirmant que l'amélioration du système de santé, désormais devenue une réalité tangible, contribue au renforcement du développement humain et à l'amélioration de la capacité des individus à appren-

dre, travailler et produire, tout en stimulant les secteurs y afférents, notamment les industries phar-

maceutiques, les équipements médicaux et la recherche scientifique.

APS/R. N.

LA CONJONCTURE

Par Saïd Ben

Exportation de produits «Made in Algeria» : l'électroménager algérien élargit ses marchés à l'international du Mali à la Jordanie

La production nationale d'appareils électroménagers et électroniques couvre près de 83 % du marché local, avec un marché intérieur évalué à environ 280 milliards de dinars.

La couverture du marché couvre 83 % des besoins locaux qui sont satisfaits par la production locale. Cela se passe au moment où, le taux d'intégration varie entre 70 % et

90 % selon les entreprises et les gammes de produits (cuisson, réfrigération, climatisation). L'augmentation du taux d'intégration locale (fabrication de composants sur place comme les compresseurs ou les écrans LCM) aide les entreprises algériennes à réduire leurs coûts et à renforcer leur compétitivité face aux standards internationaux.

Les exportations de produits électroniques et électroménagers «Made in Algeria » affichent une dynamique de croissance notable, portées par la volonté de diversifier les exportations hors hydrocarbures vers des marchés africain, arabe et européen.

Le secteur a atteint 45 millions de dollars de recettes à l'exportation (référence consolidée pour l'année 2021 couvrant 36 pays), un chiffre que les pouvoirs publics et les industriels ambitionnent de multiplier. Ce qui explique le fait que l'Algérie exporte les produits de ce secteur dans la mesure où dans la dynamique à l'international, il poursuit son expansion vers de nouveaux marchés extérieurs (Mali, Mauritanie, Libye, Tunisie, Égypte et Jordanie). Des opérations régulières sont menées depuis Sétif, Bordj Bou-Arréridj et El Tarf. Des groupes nationaux comme Condor Electronics (qui pèse à lui seul une grande part des exportations du secteur, notamment depuis ses hubs de Bordj Bou-Arréridj) ainsi que des initiatives d'autres marques (comme Brandt ou Hisense) mènent la charge sur les marchés extérieurs.

C'est ainsi que pas plus tard, qu'hier, le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé le lancement, ce jeudi, d'une nouvelle opération d'exportation de produits électroniques et électroménagers fabriqués en Algérie vers six (6) marchés extérieurs. La même source précise que ces opérations seront lancées à partir des wilayas de Sétif, Bordj Bou-Arréridj et El Tarf, à destination de six (6) marchés extérieurs, à savoir le Mali, la Mauritanie, la Libye, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, par les entreprises Condor, Sinova Samsung, Géant, iris et Maxwell.

S. B.

21 PROJETS D'INVESTISSEMENT LOCALISÉS À LARBAATACHE AVEC, À LA CLÉ, 3.600 EMPLOIS

Le foncier industriel comme levier d'une croissance équilibrée à travers les wilayas

L'encouragement de l'investissement productif et sa répartition équilibrée à travers le territoire national s'imposent aujourd'hui comme un axe central de la politique économique nationale. L'objectif est clair : sortir de la concentration des activités autour de la capitale et des grandes métropoles du Nord pour permettre la création d'emplois et de richesse dans toutes les wilayas du pays, dans une logique de justice territoriale et d'efficacité économique.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'action menée sur le terrain par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI). Illustration concrète de cette nouvelle dynamique, l'Agence algérienne de promotion de l'investissement a attribué, à ce jour, 21 contrats de concession portant sur des assiettes foncières économiques au niveau de la zone industrielle de Larbaatche, dans la wilaya de Boumerdès, destinées à la réalisation de divers projets d'investissement. L'information a été donnée mercredi par le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, lors d'une visite de terrain effectuée en compagnie du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula. Les projets concernés portent notamment sur les industries agroalimentaires, les produits parapharmaceutiques, les pro-

duits d'hygiène, la fabrication d'appareils et d'équipements sensibles ainsi que la production de panneaux solaires, a indiqué M. Rekkache.

La valeur globale déclarée de ces projets s'élève à près de 33 milliards de DA et leur mise en exploitation devrait permettre la création de plus de 3.600 emplois directs.

Créée officiellement en 2012, la zone industrielle de Larbaatche s'étend sur une superficie de 136,91 hectares, répartie en neuf zones secondaires comprenant 258 lots fonciers, dont chacun est destiné à une activité d'investissement spécifique. La visite a notamment porté sur un projet de fabrication d'emballages en aluminium pour boissons, un projet de production de lait infantile et pour nourrissons, ainsi qu'un projet de fabrication d'équipements destinés aux industries agroalimentaires, du cuir, du caoutchouc et des matières plastiques. Des contrats de concession ont été remis à des investisseurs à cette occasion.

Pour le DG de l'AAPI, l'enjeu ne consiste plus uniquement à attirer l'investissement, mais également à accélérer sa concrétisation et son impact économique. "L'enjeu ne consiste plus uniquement à attirer l'investissement, mais également à accélérer sa concrétisation et son impact économique dans un climat d'affaires fondé sur la transparence, l'égalité de traitement et l'équité des chances", a-t-il précisé.

Ces investissements devraient contribuer à diversifier la production nationale, créer des emplois, renforcer l'offre locale et réduire le recours aux importations, a-t-il souligné.

Cette visite de terrain vise, selon lui, à évaluer l'état d'avancement réel des projets, identifier les éventuels obstacles susceptibles d'affecter leur réalisation et œuvrer à leur levée en coordination avec les différents secteurs et autorités locales.

M. Rekkache a réaffirmé que l'AAPI poursuit l'accompagnement des investisseurs et le suivi



des projets, afin de transformer les décisions d'investissement, contrats et concessions accordés en projets économiques concrets et durables, générateurs de richesse et d'emplois, et partant contribuer à la croissance économique.

Le directeur général de l'AAPI a également estimé que le suivi de terrain permet d'évaluer les résultats concrets des réformes économiques engagées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment en matière d'amélioration du climat de l'investissement et de facilitation de l'accès au foncier économique destiné à l'investissement.

L'IMPÉRATIF DE LA DÉCENTRALISATION DE L'INVESTISSEMENT

L'exemple de Larbaatche est révélateur, mais l'ambition est nationale. La décentralisation de l'investissement à travers les 58 wilayas est désormais posée comme une condition sine qua non d'un développement équilibré.

Pendant des décennies, l'investissement s'est concentré de manière quasi-exclusive dans l'axe Alger-Blida-Boumerdès et quelques grands pôles industriels. Cette concentration a créé

de fortes disparités en matière d'emploi, poussant à l'exode rural et à une pression constante sur la capitale.

La nouvelle approche portée par l'AAPI vise à inverser cette tendance. L'octroi de foncier industriel aménagé, sécurisé et à des conditions transparentes via la plateforme de l'investisseur, permet aujourd'hui à un porteur de projet de s'implanter à El Tarf, à Tamanrasset, à Béchar ou à Souk Ahras avec les mêmes garanties qu'à Alger.

Cette décentralisation présente un triple avantage. D'abord, elle permet la création d'emplois là où vivent les jeunes, fixant les populations locales et réduisant le chômage dans les wilayas de l'intérieur et du Sud. Ensuite, elle valorise les potentialités locales : agriculture saharienne, mines, énergies renouvelables, industries de transformation. Enfin, elle désengorge les grandes villes et rééquilibre l'aménagement du territoire.

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ SUR LE TERRAIN

De son côté, le président du CREA a qualifié la visite de "très importante sur le plan pratique et opérationnel", estimant qu'elle constitue une occasion d'inspec-

ter les projets programmés au lancement ou déjà en cours dans cette zone industrielle vitale pour l'économie algérienne.

Il a indiqué que cette visite vise également à encourager l'industrialisation et l'investissement en Algérie, notamment pour réduire la facture des importations de matières premières nécessaires aux activités industrielles et favoriser la création d'emplois permanents.

Elle permet aussi, a-t-il ajouté, d'échanger avec les investisseurs, d'écouter leurs préoccupations, d'identifier leurs priorités et de les accompagner afin de faciliter la concrétisation de leurs investissements au service de l'économie locale et nationale. C'est tout le sens de cette nouvelle méthode de travail : aller sur le terrain, lever les blocages bureaucratiques, connecter l'investisseur à l'administration locale et assurer un suivi jusqu'à l'entrée en production.

En accélérant l'octroi de foncier industriel et en veillant à sa répartition équitable à travers les wilayas, l'Algérie pose les bases d'une industrialisation durable, créatrice d'emplois équilibrés et réductrice de sa dépendance aux importations.

Hamza B.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Approvisionnement du marché, ligne ferroviaire du Grand Sud et sécurité hydrique à l'ordre du jour

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du Gouvernement consacrée à l'examen de plusieurs dossiers relatifs à l'approvisionnement du marché national, au projet de ligne ferroviaire El-Meniaâ - In Salah - Tamanrasset, ainsi qu'au renforcement de la sécurité hydrique, indique un communiqué des Services du Premier ministre. A l'entame de la réunion, le Gouvernement a entendu une communication sur la situation de l'approvisionnement du marché national en produits agricoles et alimentaires de première nécessité. Selon le communiqué,

cette communication porte sur les différentes mesures réglementaires et opérationnelles prises à l'occasion de la rentrée sociale, dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif à plusieurs niveaux, fondé sur l'anticipation et la veille, et ce, pour réguler le marché et protéger le pouvoir d'achat, garantir les stocks, maîtriser les flux et renforcer le contrôle sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce cadre, il a été insisté sur la continuité de soutenir ce secteur stratégique en accompagnant les agriculteurs dans toutes les étapes de la production et de la commercialisation concernant

les différentes filières agricoles, afin de renforcer les capacités de la production nationale en la matière.

Par la suite, le Gouvernement a examiné les mesures prises dans le cadre de la préparation du lancement du projet de réalisation de la ligne ferroviaire El-Meniaâ - In Salah - Tamanrasset.

Cet examen intervient en application des directives données par Monsieur le Président de la République lors de la réunion du Conseil des ministres du 6 septembre 2026, au cours de laquelle il a souligné le caractère stratégique de ce projet considéré comme une priorité natio-

nale, insistant sur la nécessité de concentrer les efforts pour le livrer dans les délais fixés et garantir sa mise en service fin 2028.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets s'inscrivant dans la politique publique de renforcement de la sécurité hydrique, le Gouvernement a entendu une communication présentée par Monsieur le ministre de l'Hydraulique sur l'avancement des travaux complémentaires de raccordement à l'aval de la station de dessalement d'eau de mer d'El Tarf. D'après le communiqué, ces travaux ont pour objec-

tif d'assurer l'exploitation optimale de cette station et d'améliorer l'approvisionnement en eau potable des habitants des wilayas d'El Tarf, Annaba, Skikda et Guelma.

Enfin, le Gouvernement a entendu une communication sur le projet de réalisation d'un canal de transfert d'eaux brutes pour le raccordement du barrage Oued Djedra et le barrage d'Aïn Dalia. Ce projet permettra, selon la même source, de renforcer et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des habitants de plusieurs communes de la wilaya de Souk Ahras.

R.N.

81^E SESSION DE L'AGNU

Attaf rencontre nombre de ses homologues africains et européens

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, s'est entretenu, mardi, en marge de sa participation aux travaux de la semaine de haut niveau de la 81^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), avec nombre de ses homologues africains et européens, indique un communiqué du ministère.

Les entretiens entre M. Attaf et son homologue tunisien, Mohamed Ali Nafti, ont porté sur l'état des relations fraternelles privilégiées unissant l'Algérie et la Tunisie et les moyens de les renforcer et de les hisser vers des perspectives plus larges, conformément aux orientations des dirigeants des deux pays frères, précise le communiqué. Dans ce cadre, les deux parties ont réaffirmé leur détermination à poursuivre le processus de renforcement des relations de coopération et de solidarité entre l'Algérie et la Tunisie et à renforcer les efforts visant à concrétiser les différents programmes et projets de coopération bilatérale, à même de refléter la profondeur et la solidité des liens historiques unissant les deux pays, ajoute la même source. Les deux parties ont également échangé les vues sur les principales questions d'actualité aux niveaux régional et international, notam-



ment les développements de la situation en Libye et dans la région arabe, soulignant l'importance de poursuivre la coordination et la concertation sur les différents dossiers et questions d'intérêt commun.

Le ministre d'Etat a en outre rencontré son homologue de la République du Mozambique, Maria Manuela dos Santos Lucas, avec laquelle il a passé en revue l'état des relations bilatérales et les perspectives de leur renforcement, notamment à travers l'échange de visites et le développement de la coopération dans plusieurs domaines, se félicitant de la «dynamique positive» caractérisant les relations entre les deux pays.

A cette occasion, M. Attaf a réaffirmé l'engagement de l'Algérie à dynamiser les relations avec le Mozambique, notamment à travers la concrétisation d'un ensemble de projets, en adéquation avec la profondeur des liens de coopération et de solidarité unissant les deux pays frères, et l'ouverture d'une ligne aérienne directe Alger-Maputo.

De son côté, Mme dos Santos Lucas a souligné l'importance qu'accorde son pays à ses relations avec l'Algérie et à la mise en œuvre des conclusions de la visite effectuée par l'ancien président de la République du Mozambique en Algérie en 2024, saluant les «progrès notables enregistrés par la coopération entre les deux

pays dans plusieurs domaines, notamment l'énergie, l'industrie, l'industrie pharmaceutique, ainsi qu'en matière de lutte contre le terrorisme».

Le ministre d'Etat a, par ailleurs, rencontré son homologue camerounais, Lejeune Mbella Mbella, avec lequel il évoqué les différents axes de la coopération bilatérale et les moyens susceptibles de donner une nouvelle impulsion aux relations entre les deux pays et de les renforcer dans les différents domaines d'intérêt commun, notamment à la lumière des préparatifs en cours pour la tenue de la Commission mixte algéro-camerounaise.

Les deux parties ont convenu de tenir cette importante échéance bilatérale dans les plus brefs délais, afin de permettre aux responsables et aux opérateurs économiques des deux pays d'identifier les secteurs prioritaires, notamment la santé, les transports, l'agriculture, l'intelligence artificielle, les échanges commerciaux et le renforcement des capacités, et de faire avancer les projets de coopération et de partenariat au service des intérêts des deux pays et peuples frères.

M. Attaf a également rencontré le ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, Tom Berends, avec lequel il a examiné l'état des relations bilatérales et les perspectives de leur renforcement et de leur élargissement aux

domaines de l'énergie, de la sécurité et de la migration, ainsi que les préparatifs en cours en prévision de la visite du ministre néerlandais en Algérie.

Au cours de la rencontre, les deux ministres ont échangé les vues sur les développements sécuritaires et politiques au Sahel, soulignant l'importance d'adopter une approche globale tenant compte des impératifs de développement, de sécurité et de stabilité, dans le respect de la souveraineté des Etats de la région.

Par la même occasion, les deux parties ont évoqué la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne (UE). A ce propos, M. Attaf a souligné la «nécessité d'asseoir un partenariat économique équilibré et répondant aux intérêts des deux parties».

Le ministre d'Etat s'est, par ailleurs, entretenu avec la vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie, Anita Orban, les discussions ayant porté sur l'état et les perspectives de la coopération bilatérale, ainsi que sur les préparatifs de la prochaine visite de la cheffe de la diplomatie hongroise en Algérie, qui devrait permettre d'«identifier de nouvelles opportunités de partenariat et d'investissement», notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'échange d'expertises académiques, des énergies renouvelables et de la culture, précise le communiqué du ministère.

Concernant les relations entre l'Algérie et l'UE et le processus de mise en œuvre de l'Accord d'association, M. Attaf a soulevé les «préoccupations liées aux entraves qui freinent les exportations algériennes vers les marchés des pays de l'Union européenne», insistant sur la nécessité de «les traiter dans le cadre des mécanismes prévus par l'Accord d'association, de manière à garantir un équilibre des intérêts entre les deux parties».

De son côté, Mme Orban a fait part de l'intérêt que porte son pays au renforcement des liens économiques avec l'Algérie, invitant à son tour M. Attaf à effectuer une visite de travail en Hongrie, afin de poursuivre la coordination sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale et de se concerter sur les différentes questions régionales et internationales d'intérêt commun.

R. N.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'APN présente à Doha l'expérience algérienne



Le membre de l'Assemblée populaire nationale (APN), Amar Zoubir Saidi, a présenté, mardi à Doha (Qatar), l'expérience algérienne dans la lutte contre la corruption, mettant en avant le rôle du Parlement dans le renforcement des efforts de prévention, indique un communiqué de l'Assemblée.

L'expérience algérienne a été présentée lors d'une séance parlementaire sur la relation entre les

Parlements arabes et les organes de lutte contre la corruption, organisée à l'initiative de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption et de l'Autorité de contrôle administratif et de transparence de l'Etat du Qatar.

Dans son intervention, M. Saidi a indiqué que pour l'Algérie «la lutte contre la corruption est un choix institutionnel intégré, visant à consolider l'Etat de droit et à renforcer les principes de transparence et d'in-

tégrité», précisant que «ce processus a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des réformes engagées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune».

L'approche algérienne, a-t-il dit, repose sur «un système global associant la prévention, l'anticipation, la détection, le contrôle et l'application rigoureuse de la loi», soulignant que «l'enjeu ne se limite pas à sanctionner les auteurs d'actes de corruption, mais consiste également à s'attaquer à ses causes».

Le député a également mis en avant «l'engagement de l'Algérie à renforcer le cadre institutionnel propre à la prévention et à la lutte contre la corruption, à développer les mécanismes juridiques ayant trait à la transparence et à appuyer les dispositifs de contrôle et d'audit, dans le cadre d'un système fondé sur la complémentarité des rôles entre les différentes institutions».

A cet égard, M. Saidi a évoqué «le rôle de l'APN dans le développement du cadre juridique relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption, ainsi que dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'action

gouvernementale et des politiques publiques», précisant que «le renforcement des canaux de coopération et d'échange d'informations et d'expertises entre l'Assemblée et les organes de lutte contre la corruption, dans le cadre de la loi, est à même d'accroître l'efficacité du dispositif national de lutte contre la corruption».

Après avoir souligné «la nécessité de promouvoir la culture d'intégrité, de simplifier les procédures administratives et de renforcer la numérisation et la transparence, en tant que mécanismes contribuant à la prévention des pratiques de corruption», il a expliqué que «la nature transfrontalière de certaines formes de corruption fait de la coopération régionale et internationale et de l'échange d'informations et d'expertises, une nécessité pour soutenir les efforts de lutte contre ce phénomène».

Dans ce sillage, le député a rappelé que l'Algérie «accorde une importance majeure à la coopération parlementaire arabe et internationale en matière de consolidation de l'intégrité, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, au vu du

rôle qui incombe aux Parlements dans l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le développement des cadres juridiques et institutionnels, ainsi que dans le renforcement de la coopération avec les organisations internationales et régionales spécialisées».

Le parlementaire algérien a conclu son intervention en mettant en relief «la nécessité de développer les relations entre les Parlements arabes et les organes de lutte contre la corruption pour aboutir à des résultats concrets», à travers «le renforcement de la législation, le développement des mécanismes de contrôle parlementaire, l'échange d'expertises, l'appui à l'indépendance des instances spécialisées, l'encouragement de la numérisation et de la transparence et l'élargissement de la coopération parlementaire arabe en la matière».

Cette séance parlementaire s'est tenue en marge des travaux de la 6e session de la Conférence des Etats parties à la Convention arabe de lutte contre la corruption, organisée par le Secrétariat général de la Ligue arabe.

R.N.

LIGNE FERROVIAIRE RELIANT LE NORD DU PAYS À TAMANRASSET

Réunion de coordination en prélude au lancement du projet

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a présidé une réunion de coordination consacrée au suivi des préparatifs en cours en vue du lancement du projet de ligne ferroviaire reliant le Nord du pays à Tamanrasset, en passant par les wilayas de Laghouat, Ghardaïa, El-Meniaa et In Salah, a indiqué un communiqué du ministère.



La réunion a permis de passer en revue l'état d'avancement des préparatifs liés au lancement du projet de ligne ferroviaire reliant El-Meniaa à Tamanrasset, à travers les tronçons Laghouat-Ghardaïa-El-Meniaa (495 km), El-Meniaa-Point kilométrique 216 et Tamanrasset-Moulay Lahcen (213 km), précise le communiqué. Des exposés ont également été présentés sur le plan d'action relatif au lancement des travaux, notamment pour ce qui est des chantiers et leur niveau de préparation, ainsi que sur les mesures prises et les facilités accordées au niveau local pour accompa-

agner le projet dans les wilayas concernées et contribuer à lever les obstacles sur le terrain. Dans ce contexte, le ministre a rappelé l'importance stratégique que revêtent les projets ferroviaires, notamment la ligne Alger-Tamanrasset, soulignant la nécessité d'accélérer l'achèvement des procédures restantes au niveau desdits tronçons dans les plus brefs délais. Il a également appelé les différents acteurs et entreprises à renforcer la coordination et le suivi et à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires, afin de permettre le lancement effectif des chantiers

dans les délais impartis, selon la même source. La réunion s'est tenue au siège du ministère, en présence de ses cadres centraux et des PDG et DG des entreprises de réalisation et des bureaux d'études nationaux chargés des études et du suivi, à savoir l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANES-RIF), l'entreprise Infra Rail, les entreprises Cosider Travaux publics et Cosider Ouvrages d'art, la Société nationale des travaux publics (SNTTP), l'Entreprise nationale des grands ouvrages d'art (ENGOA),

l'Entreprise de réalisation des infrastructures ferroviaires (Infrafer), la Société d'études et de réalisation d'ouvrages d'art de l'Est (Sero-Est), la Société algérienne des ponts et travaux d'arts (SAPTA), les bureaux d'études "Seti Rail" et "Saeti", et le Laboratoire des travaux publics de l'Est (LTPE). Des représentants de l'entreprise "GCB" et des entreprises chinoises "CRCC" et "CCECC", ainsi que les directeurs des travaux publics des wilayas d'El-Meniaa, Ghardaïa, Ouargla et Laghouat étaient également présents.

ALGER :

Sid Ahmed Agoumi inhumé au cimetière d'El Kettar

Le grand artiste Ahmed Meziane, connu sous le nom de scène Sid Ahmed Agoumi, a été inhumé au cimetière d'El Kettar à Alger, en présence de hauts responsables de l'Etat, de personnalités nationales et de figures du monde de l'art et de la culture, ainsi que de nombreux admirateurs. Auparavant, un dernier hommage a été rendu au défunt-artiste, drapé de l'emblème national, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, en présence notamment du conseiller auprès du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Said, du conseiller auprès du président de la République chargé des Affaires diplomatiques, M. Amar Abba, de la ministre de la Culture et des Arts, Mme Malika Bendouda, du ministre de la Communication, M. Mohamed Bouslimani et du ministre wali d'Alger, M. Mohamed Abdenour Rabehi, ainsi que de nombreux artistes et responsables d'institutions cultu-

relles, issus notamment du théâtre, du cinéma et de la télévision.

La ministre de la Culture et des Arts a exprimé sa profonde tristesse suite à la disparition du "grand artiste" Sid Ahmed Agoumi, après "une vie consacrée à la création, marquée par une présence exceptionnelle et un génie artistique hors pair".

Mme Bendouda a souligné que sa disparition constituait "une perte pour la scène artistique algérienne, le cinéma, le théâtre et la fiction", ajoutant qu'il avait interprété avec un "talent remarquable tous les rôles qui lui avaient été confiés" et qu'il avait rendus dans un "esprit profondément algérien".

De son côté, le ministre de la Communication a mis en avant les "qualités et les mérites" du défunt, estimant qu'avec sa disparition, l'Algérie a perdu "une icône artistique qui a interprété tous les rôles avec un grand professionnalisme".

M. Bouslimani a ajouté que Sid Ahmed

Agoumi était "un artiste de dimension internationale" et qu'il restera "immortel grâce à ses œuvres artistiques et théâtrales".

Plusieurs compagnons de route et jeunes comédiens ont accompagné la dépouille de Sid Ahmed Agoumi jusqu'à sa dernière demeure au cimetière d'El Kettar. Parmi eux figuraient notamment Djaffar Gacem, Abdelnour Chelouche, Mustapha Ayad, Lakhdar Boukhers, Hassen Kechache, Yasmine Ammari, Souhila Maalem, Bahia Rachedi et Fadhéla Hachmaoui, entre autres.

Les nombreux artistes présents ont unanimement salué "le charisme et la présence" du défunt artiste, sa "carrière singulière et prolifique", ainsi que ses "qualités humaines", affirmant qu'ils "garderont de lui l'image d'un artiste accompli et d'un modèle pour l'ensemble des artistes algériens".

Sid Ahmed Agoumi est décédé dimanche à l'âge de 86 ans.

TIPASA :

13 nouvelles spécialités de formation professionnelle

La Direction de la formation professionnelle de Tipasa intègre 13 nouvelles spécialités dans son offre locale pour la rentrée, réparties entre INSFP et CFPA de la wilaya. En prévision de la rentrée professionnelle au titre de la session d'octobre, la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Tipasa a intégré dans la nomenclature locale d'offre de

formation 13 nouvelles spécialités. Ainsi, pour la rentrée prévue le 4 octobre prochain, le guide des offres du secteur de la formation professionnelle à Tipasa a intégré 13 spécialités, ouvertes quasiment à tous les niveaux d'instruction, allant du niveau un (pour les candidats qui savent lire et écrire) au cinquième, correspondant aux candidats du niveau de la troisième année d'enseignement secondaire. La

première nouvelle offre est la mise en forme des matériaux par forage, au niveau de l'Institut national spécialisé de formation professionnelle (INSFP) de Hadjout ; la deuxième est une formation par apprentissage en automatisme et régulation, à l'INSFP de Cherchell ; et la troisième est une formation en décoration d'intérieur, qu'abritera le centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA)

de Sidi Ghilès, où il est prévu de créer, en ce sens, une section relevant de l'INSFP de Hadjout. Ces trois formations seront sanctionnées par un diplôme de technicien supérieur. Enfin, ceux qui ont suivi les cours d'alphabétisation (et savent lire et écrire) peuvent opter pour une formation qualifiante de base en transformation des déchets organiques en compost, à l'INSFP de Hadjout.

70E ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE L'INCENDIE DES FERMES DES COLONS FRANÇAIS :

Commémoration à Mascara

La wilaya de Mascara a commémoré le 70e anniversaire de la bataille de l'incendie des fermes, qui avait visé le 22 septembre dans la région de Tighennif, les exploitations agricoles des colons français, principaux bailleurs de fonds des forces de l'armée d'occupation française.

La cérémonie commémorative de cette bataille, organisée dans la ville de Tighennif sous la supervision du wali, Fouad Aïssi, en présence des autorités civiles et militaires locales, de membres de la famille révolutionnaire et de représentants de la société civile, a été marquée par la levée du drapeau national, l'écoute de l'hymne national, le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument du cimetière des martyrs de la commune de Tighennif et la récitation de la Fatiha du Saint Coran à la mémoire des martyrs.

Dans une allocution prononcée lors de cette cérémonie, le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des enfants de moudjahidine, Benyessâd Mostefaï, a affirmé que la bataille de l'incendie des fermes, également connue sous le nom de la "guerre des fermes", constitue l'une des étapes importantes de l'histoire de la glorieuse guerre de Libération. Elle a combiné une planification militaire rigoureuse des moudjahidine de l'Armée de libération nationale (ALN) et une action visant à frapper les intérêts économiques des autorités coloniales françaises.

Il a souligné que cet événement historique important mérite davantage de recherches et d'études historiques scientifiques, car, a-t-il indiqué, "il compte parmi les événements ayant démontré la résistance de la glorieuse guerre de Libération face à la puissance coloniale française et à ses principaux bailleurs de fonds parmi les colons français".

A titre de rappel, la bataille de l'incendie des fermes des colons français dans la région de Tighennif s'est déroulée le 22 septembre 1956, également appelée "guerre des fermes", dans le cadre du plan de l'Armée de libération nationale visant à frapper les intérêts économiques des colons français, a souligné la direction des Moudjahidine et des Ayants-droit.

Le plan militaire du bataillon du moudjahid Si Abdelkhalek consistait à saboter et à incendier 14 fermes appartenant à des colons français, à détruire leur matériel agricole et à neutraliser les moyens militaires qui s'y trouvaient.

Cette bataille a entraîné la destruction de grandes quantités de céréales et de matériel agricole, notamment diverses machines et équipements modernes, ainsi que la blessure de deux soldats dans les rangs des forces françaises d'occupation. Du côté du bataillon de l'Armée de libération nationale, commandé par le moudjahid Si Abdelkhalek, le moudjahid Hassab El Miloud a été blessé, selon la même direction.

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE :

La RASD élue à la vice-présidence de la région Afrique du Nord

La République arabe sahraouie démocratique (RASD) a été élue à la vice-présidence de la région Afrique du Nord au sein de la Communauté de pratique (CoP) de la communication pour le changement social et comportemental (SBC), a rapporté l'agence de presse SPS.

L'élection a eu lieu lors d'un atelier régional organisé dans la capitale mauritanienne, Nouakchott, où a été élue la Direction régionale nord-africaine pour la communication en faveur du changement social et comportemental, a précisé la même source. La RASD participe également, à Nouakchott, à un atelier régional sur la communication pour le changement social. Elle est représentée par Hayaye Ahmed Baba Hayaye, directeur de l'information et de la sensibilisation auprès du ministère sahraoui de la Santé



publique. L'atelier régional d'Afrique du Nord sur la communication pour le changement social (CCS), organisé par les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) à l'intention des pays d'Afrique du Nord, vise à établir des cadres de gouvernance et à définir des priorités thématiques, ainsi qu'à institutionnaliser la Communauté de pratique régionale pour la santé publique, la

prévention et la promotion de la santé et la communication pour le changement social. Il offre également un aperçu du programme des CDC Afrique dans le domaine de la communication pour le changement social.

UN PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR RENFORCER LA COMMUNICATION
L'atelier, dont les travaux

prendront fin jeudi, comprend des présentations des États membres sur leurs visions et approches nationales actuelles pour l'institutionnalisation de la Communauté de pratique CCS, l'identification des domaines thématiques prioritaires et un travail collaboratif pour l'élaboration des statuts de la Communauté de pratique CCS d'Afrique du Nord, la définition de ses domaines d'intervention et la mise en place

de mécanismes pour l'élaboration et la formulation d'un plan d'action régional.

La République sahraouie participera à cet atelier en présentant en détail les activités du Département de l'information et de la sensibilisation du ministère de la Santé publique et son rôle dans la promotion de la sensibilisation communautaire à la santé. La présentation met en lumière les principaux défis de la communication pour faire évoluer les comportements sociaux et les moyens d'utiliser la communication en santé pour renforcer la prévention et améliorer les pratiques sanitaires au sein de la communauté. Cet atelier contribuera au renforcement de la coopération et de la coordination entre les pays d'Afrique du Nord en travaillant à la création d'une plateforme numérique unifiée pour l'échange d'informations, de connaissances et d'expertise, la présentation des meilleures pratiques et activités, et le partage d'expériences en matière de réponse aux crises et aux épidémies et de promotion du changement de comportement.

INCLUSION FINANCIÈRE :

La Tunisie profonde face à ses coffres fermés

Dans les gouvernorats de Kairouan, Gabès, Médenine, Tataouine, Gafsa, Tozeur et Kébili, un constat se répète depuis des décennies. D'un côté, un système bancaire dense, structuré, largement concentré sur le littoral et le Grand Tunis. De l'autre, des populations entières, majoritairement des femmes et des jeunes, qui vivent en marge de ce système sans jamais y avoir eu véritablement accès. Ce n'est pas une question de volonté individuelle. C'est une configuration économique et sociale qui, année après année, a produit de l'exclusion là où elle prétendait offrir des services. Les données sont sans ambiguïté. Ces sept régions du Centre et du Sud tunisien ne concentrent que 12% du réseau bancaire national, alors qu'elles abritent une part significative de la population active du pays. Le taux de bancarisation féminine y tombe à 18%, contre une moyenne nationale nettement supérieure, et chute encore à 16% dans le Sud-Ouest. Une inégalité territoriale qui n'est plus seulement géographique, elle devient structurelle.

LE PARADOXE DE L'ACCÈS SANS USAGE

Ces constats s'appuient sur l'étude sur l'inclusion financière des femmes et des jeunes en Tunisie, réalisée par l'Observatoire de l'Inclusion Financière en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans le cadre du projet GEWEET financé par le Canada. Menée par un cabinet spécialisé, cette enquête de terrain, combinant approche quantitative et focus groups, offre l'un des diagnostics les plus fins jamais produits sur la fracture financière tunisienne. Le premier enseignement de cette étude bouscule les idées reçues. La question n'est pas uniquement celle de la distance physique aux agences. À l'échelle nationale, 86% des adultes peuvent rejoindre une institution financière en moins de trente minutes. Le vrai verrou se situe ailleurs, dans un rapport de méfiance profondément enraciné. Chez les femmes, seules 41% détiennent un compte dans une institution financière formelle. Parmi elles,

18% possèdent un compte bancaire et 27% un compte postal, ce dernier souvent perçu comme plus accessible et moins intimidant. Mais l'usage réel des services reste marginal. Seulement 0,3% disposent d'un compte dans un établissement de paiement, et 16% détiennent une assurance en cours, hors couverture obligatoire. Le manque de ressources financières demeure le premier facteur d'exclusion, cité par 51% des répondantes. Vient ensuite la défiance, un taux de méfiance qui atteint 22% envers certaines institutions de microfinance, suivie par la peur de l'endettement et la perception de complexité des produits d'assurance, jugés difficiles à comprendre par 45% des femmes interrogées.

Un chiffre à retenir illustre l'ampleur du phénomène : 55% des femmes actives continuent de percevoir leur rémunération en espèces, faute d'obligation légale de détenir un compte pour recevoir un salaire. Cette réalité alimente systématiquement la préférence pour le cash, plébiscitée par 98% des femmes sondées.

LES JEUNES, UNE GÉNÉRATION FINANCIÈREMENT ABSENTE

Le portrait dressé pour les jeunes de 18 à 30 ans n'est guère plus rassurant. 41% détiennent un compte formel, principalement à La Poste, à hauteur de 27%. Mais ce chiffre trompe. Dans la majorité des cas, l'ouverture du compte répond à une obligation administrative, comme le versement d'une bourse universitaire, et non à un choix personnel d'inclusion financière. L'usage reste passif : 92% des jeunes n'ont jamais contracté de crédit formel, et 99% gèrent leur quotidien en espèces. Le rapport au numérique révèle une ambivalence frappante. Ces jeunes, à l'aise avec la technologie dans leur vie quotidienne, restreignent pourtant fortement leur usage des services financiers digitaux à de simples consultations de solde, entre 66% et 74% selon les institutions. La raison tient en un mot : la confiance. 46% déclarent ne pas faire confiance aux outils numériques pour gérer leur argent, par crainte d'erreurs ou de fraude, tandis que le manque de commerçants acceptant les paiements digitaux

freine l'adoption des portefeuilles électroniques, même chez les profils les plus connectés.

LE COÛT DE L'ARGENT, UN OBSTACLE SOUS-ESTIMÉ

L'analyse de l'offre met en lumière une asymétrie de taux qui pèse lourd dans la balance. Les institutions de microfinance, censées jouer un rôle d'ascenseur social pour les populations exclues du système bancaire classique, appliquent des taux d'intérêt moyens de 31%, contre 9,5% pour les banques traditionnelles. Un différentiel qui limite directement l'accès au financement pour ceux qui en ont le plus besoin. Des efforts réglementaires ont néanmoins été engagés. La circulaire 2024-03 a temporairement plafonné les frais de gestion des comptes bancaires à 36 dinars par an, contre 68 dinars auparavant, pour les clients dont le revenu mensuel est inférieur à 1500 dinars, tout en instaurant la gratuité des cartes bancaires pour une durée d'un an. Une mesure d'urgence, mais dont la portée reste limitée dans le temps.

VERS UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE

Face à ce diagnostic, l'étude identifie six profils types de femmes et cinq profils de jeunes, allant de la gestionnaire du budget familial à l'entrepreneuse déterminée, du jeune étudiant dépendant de sa famille au travailleur journalier opérant exclusivement en cash. Ces profils dessinent une feuille de route pour une stratégie de communication articulée autour de trois axes : une communication contextualisée et ciblée, une éducation financière de proximité, et une refonte profonde de la relation client. L'enjeu dépasse largement la sphère bancaire. Il s'agit de repenser la manière dont l'économie formelle dialogue avec des populations qui, faute d'outils adaptés et de confiance restaurée, continuent de construire leur résilience financière en dehors du système. Un défi de gouvernance autant que de produit, dont la résolution conditionnera la portée réelle du programme national d'éducation financière 2023-2027.

LIBYE

Al-Menfi reçoit le secrétaire général de la Ligue arabe à New York

Le président du Conseil présidentiel, Mohamed Al-Menfi, a reçu au siège de la mission libyenne à New York le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil Fahmy. La réunion, qu'Al-Menfi a ouverte en félicitant Fahmy pour sa prise de fonctions de secrétaire général, a abordé un certain nombre de questions et de dossiers liés à l'évolution de la situation dans la région arabe, ainsi qu'aux derniers développements sur la scène libyenne, en plus des moyens de renforcer l'action arabe commune pour relever les défis actuels. Les deux parties ont discuté des voies à suivre pour parvenir à un règlement politique de la crise libyenne, fondé sur une pleine appropriation par les Libyens et sur le consensus et le dialogue entre les parties concernées, à l'abri de toute ingérence ou diktat extérieur, ce qui contribuerait à créer un environnement propice à la fin des phases de transition et à la tenue d'élections présidentielles et parlementaires libres, équitables et simultanées, conformément à un cadre constitutionnel et juridique convenu. Al-Menfi a souligné l'importance du rôle joué par la Ligue arabe pour soutenir la stabilité en Libye, appuyer les efforts visant à rapprocher les points de vue des partis libyens et renforcer la voie du consensus national d'une manière qui préserve l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Il a également souligné la nécessité de renforcer l'efficacité de l'action arabe commune et d'unifier les efforts pour faire face aux crises et aux défis auxquels la région est confrontée, de manière à contribuer à la consolidation de la sécurité et de la stabilité, au soutien des efforts de développement et à la sauvegarde des intérêts arabes communs.

GUTERRES ET LA FIN DU MONDE DE 1945

L'ONU face à la naissance du nouvel ordre mondial

Par Salah LAKOUES

Le discours d'António Guterres devant l'Assemblée générale des Nations unies, le 22 septembre 2026, ressemble moins à un discours diplomatique de circonstance qu'à un constat de décès — ou, plus exactement, à un constat de survie impossible — d'un ordre international arrivé au bout de ses contradictions.



Le secrétaire général de l'ONU ne s'est pas contenté d'énumérer les guerres, les crises humanitaires, le dérèglement climatique ou les bouleversements technologiques. Il a posé une question beaucoup plus dérangeante : qui détient réellement le pouvoir dans le monde de 2026, et pourquoi les institutions internationales continuent-elles de fonctionner selon la géographie du pouvoir de 1945 ?

Dès les premières minutes de son intervention, Guterres donne la mesure de la fracture : « Les lignes de fracture de notre monde s'élargissent. Les fissures sont devenues des canyons. »

Le mot est choisi avec précision.

Il ne s'agit plus de simples désaccords entre États. Le système international est désormais traversé par des fractures profondes : entre puissances anciennes et puissances émergentes, entre Nord et Sud, entre États et acteurs privés, entre souveraineté nationale et puissance technologique.

Et derrière toutes ces fractures se trouve une réalité que les capitales occidentales ont longtemps hésité à reconnaître : le centre de gravité du monde s'est déplacé.

LE MONDE DE 1945 NE GOUVERNE PLUS LE MONDE DE 2026

L'ONU est née dans un monde qui n'existe plus.

En 1945, les États-Unis et l'Union soviétique dominaient l'ordre stratégique mondial. L'Europe sortait dévastée de deux guerres mondiales. La plupart des pays africains et asiatiques étaient encore sous domi-

nation coloniale. La Chine actuelle n'était pas encore une puissance économique mondiale. L'Inde était encore colonisée. L'Afrique n'avait pratiquement aucune voix institutionnelle.

QUATRE-VINGT-UN ANS PLUS TARD, LA RÉALITÉ EST RADICALEMENT DIFFÉRENTE

La Chine est devenue une puissance industrielle, commerciale, technologique et financière majeure. L'Inde est devenue un acteur démographique, économique et stratégique incontournable. L'Afrique est devenue un espace central pour les ressources, les marchés et la démographie mondiale. Les puissances du Golfe disposent d'une influence financière et diplomatique considérable. La Russie demeure une puissance militaire et nucléaire majeure.

Et pourtant, le Conseil de sécurité continue de refléter principalement le rapport de forces de 1945.

C'est précisément cette contradiction que Guterres met sur la table.

Le monde a changé. Les institutions n'ont pas suivi.

« LE POUVOIR DU DROIT CONTRE LA LOI DU POUVOIR »

La formule de Guterres est particulièrement forte :

« Le pouvoir du droit doit prévaloir sur la loi du pouvoir. »

Mais cette phrase contient aussi toute la contradiction du système international.

Car qui définit aujourd'hui les règles ?

Qui décide de leur application ?

Qui peut les bloquer ?

Et surtout : qui dispose du privilège de veto ?

Le droit international prétend être universel. Mais l'architecture institutionnelle qui devrait garantir cette universalité reste fondée sur un système de privilèges accordés à cinq puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale. Voilà le paradoxe.

On demande au monde du XXI^e siècle de respecter une architecture institutionnelle conçue pour le monde du XX^e siècle.

La crise de l'ONU est donc moins une crise de principes qu'une crise de représentation et de légitimité.

L'AFRIQUE N'ACCEPTE PLUS D'ÊTRE SPECTATRICE

C'est dans ce contexte que la question africaine prend toute son importance.

Guterres a reconnu que l'absence d'un siège permanent africain au Conseil de sécurité est devenue injustifiable. Ce n'est pas un détail diplomatique.

C'est l'une des principales anomalies de l'ordre international contemporain.

Comment prétendre construire une gouvernance mondiale représentative lorsqu'un continent de 54 États et de plus de 1,4 milliard d'habitants ne dispose toujours d'aucun siège permanent au centre du pouvoir décisionnel de l'ONU ?

Pendant des décennies, l'Afrique a été considérée comme un espace de crises, de pauvreté, d'aide humanitaire et d'interventions extérieures.

Cette époque est en train de

disparaître.

L'Afrique possède aujourd'hui des ressources dont les économies avancées ont besoin pour leur transition énergétique et technologique. Elle possède une population jeune, des marchés en expansion et un potentiel industriel considérable.

Elle ne veut plus seulement être le réservoir de matières premières du monde.

Elle veut devenir un centre de production, de transformation et de décision.

Et c'est précisément ce que Guterres reconnaît lorsqu'il défend la transformation locale des ressources africaines.

LA VIEILLE MÉCANIQUE : EXTRAIRE ICI, TRANSFORMER AILLEURS

Il y a dans le discours du secrétaire général une critique implicite d'un modèle économique vieux de plusieurs siècles.

On extrait en Afrique.

On exporte.

On transforme ailleurs.

Puis on revend à l'Afrique des produits à forte valeur ajoutée.

Le continent fournit le minerai ; d'autres contrôlent la technologie.

L'Afrique fournit l'énergie ; d'autres contrôlent l'industrie.

L'Afrique fournit les matières premières ; d'autres captent l'essentiel de la valeur.

Cette mécanique ne peut plus fonctionner éternellement.

Le passage de l'économie extractive à l'économie de transformation est désormais une question de souveraineté.

Et la compétition autour du

lithium, du cobalt, du cuivre, du nickel, des terres rares et d'autres minerais stratégiques montre que la question n'est plus seulement économique.

Elle est géopolitique.

Celui qui contrôle les ressources critiques contrôlera une partie de l'économie mondiale de demain.

LE NOUVEAU COLONIALISME POURRAIT ÊTRE TECHNOLOGIQUE

C'est ici que la partie du discours consacrée à l'intelligence artificielle devient particulièrement importante.

Le prochain rapport de domination pourrait ne plus être fondé principalement sur l'occupation territoriale.

Il pourrait être fondé sur la dépendance technologique.

Qui possède les données ?

Qui possède les centres de calcul ?

Qui contrôle les modèles d'intelligence artificielle ?

Qui fabrique les semi-conducteurs ?

Qui contrôle les plateformes ?

Qui possède les infrastructures numériques ?

Qui fixe les standards ?

Voilà les nouvelles frontières de la puissance.

Guterres résume son inquiétude par une phrase qui devrait être méditée dans toutes les capitales du Sud :

« Le danger n'est pas la technologie. Le danger, c'est la technologie sans responsabilité. »

La question est immense.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Car si quelques entreprises et quelques États concentrent les données, les capacités de calcul et les technologies d'intelligence artificielle, le risque est de voir apparaître une nouvelle forme de dépendance mondiale.

Après la dépendance énergétique, financière et industrielle, pourrait émerger la dépendance algorithmique.

GAZA, UKRAINE : LE DROIT INTERNATIONAL À L'ÉPREUVE DES PUISSANCES

Le discours de Guterres prend également une dimension particulièrement sensible lorsqu'il aborde Gaza et l'Ukraine.

Dans les deux cas, le secrétaire général revient au même principe : la souveraineté, le droit international et la protection des populations civiles ne peuvent être appliqués à géométrie variable.

C'est précisément là que se trouve l'une des principales crises de crédibilité de l'ordre international.

Lorsqu'une règle est proclamée universelle mais semble être appliquée différemment selon l'État concerné, la confiance dans les institutions internationales se dégrade.

Le problème n'est donc pas uniquement militaire ou diplomatique.

Il est institutionnel.

Le droit international ne peut rester crédible que s'il est universel.

LE SUD GLOBAL DEMANDE AUTRE CHOSE QU'UNE PLACE À LA TABLE

Le discours de Guterres intervient alors que les pays du Sud ne réclament plus simplement une aide supplémentaire.

Ils demandent une transformation des règles.

Réforme du Conseil de sécurité.

Réforme de l'architecture financière internationale.

Réduction de la vulnérabilité liée à la dette.

Accès plus équitable aux financements.

Transformation locale des ressources.

Participation aux décisions technologiques.

Ce changement est fondamental.

Le Sud global ne dit plus seulement :

« Donnez-nous davantage de ressources. »

Il dit :

« Donnez-nous davantage de pouvoir sur les règles qui déterminent l'utilisation de nos ressources. »

C'est une différence historique.

L'ALGÉRIE FACE AU MONDE QUI VIENT

Pour l'Algérie, le discours de Guterres ne peut donc être considéré comme une simple déclaration supplémentaire sur la crise du multilatéralisme.

Il touche à une question qui concerne directement sa place dans le monde :

Comment exercer sa souveraineté dans un système international dont les règles sont en train de changer ?

Depuis l'indépendance, la diplomatie algérienne a construit une partie de sa doctrine autour de principes aujourd'hui remis



au centre du débat international : souveraineté des États, non-ingérence, respect de l'intégrité territoriale, règlement politique des conflits, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et renforcement du rôle des pays du Sud. Ces principes ne sont plus seulement les références historiques d'une diplomatie issue de la décolonisation. Ils retrouvent une actualité particulière dans un monde où la puissance revient au premier plan et où les rapports de force menacent de prendre le pas sur les règles communes. L'Algérie se trouve précisément à l'intersection de plusieurs des bouleversements évoqués par Guterres : Afrique, Méditerranée, Sahel, monde arabe, énergie, sécurité et recomposition des échanges internationaux. Sa position géographique n'est donc pas seulement un avantage géographique. Elle peut devenir un instrument de projection stratégique. L'Algérie dispose d'une profondeur africaine, d'une façade méditerranéenne, d'une relation énergétique structurante avec l'Europe et d'une proximité directe avec les espaces sahélien et arabe. Dans le nouvel ordre multipolaire, cette position peut lui permettre de jouer un rôle de passerelle entre des espaces que la géopolitique traditionnelle séparait. Mais cela suppose une condition : ne plus penser la puissance uniquement en termes diplomatiques ou énergétiques.

La puissance algérienne de demain devra associer énergie, industrie, infrastructures, agriculture, numérique, intelligence artificielle, recherche scientifique, ressources minières, sécurité alimentaire et capacité d'influence africaine. C'est précisément là que le diagnostic de Guterres devient stratégique pour Alger. Lorsque le secrétaire général de l'ONU demande que l'Afrique ne soit plus exclue des centres de décision, lorsqu'il réclame une réforme de l'architecture financière internationale et lorsqu'il défend une plus grande maîtrise locale des ressources africaines, il décrit indirectement les conditions dans lesquelles le continent pourra passer du statut d'espace convoité à celui d'espace de puissance. L'Algérie a donc

intérêt à regarder cette transformation non pas comme une spectatrice, mais comme un acteur.

Car la bataille qui s'annonce ne sera pas uniquement celle des sièges au Conseil de sécurité.

Elle sera celle de la maîtrise des chaînes de valeur, des infrastructures, de l'énergie, des données, des technologies et des corridors reliant l'Afrique à la Méditerranée et au reste du monde.

Dans cette nouvelle configuration, le Sahel ne peut plus être considéré uniquement sous l'angle sécuritaire. Il devient également un espace économique, énergétique, commercial et logistique.

La Méditerranée n'est plus seulement une frontière entre deux continents : elle peut devenir l'une des grandes interfaces du commerce euro-africain.

Et l'Algérie, par sa position, ses ressources et son histoire diplomatique, est directement concernée par cette transformation.

NE PAS CHOISIR UN MAÎTRE, MAIS CONSTRUIRE UNE CAPACITÉ À NÉGOCIER AVEC TOUS

La question posée à Alger n'est donc pas de choisir entre les puissances.

Elle est de savoir comment préserver une autonomie stratégique tout en multipliant les partenariats, comment transformer les relations Sud-Sud en projets économiques concrets et comment convertir la souveraineté politique en souveraineté industrielle, technologique et financière.

C'est là que se trouve probablement la véritable leçon du discours de Guterres.

Le monde de 1945 est en train de disparaître. Mais le monde nouveau n'est pas encore organisé.

Entre les deux, une bataille s'engage pour définir les nouvelles règles.

L'Afrique revendique sa place. Les puissances émergentes contestent les anciennes hiérarchies. Les États cherchent à sécuriser leurs ressources, leurs marchés et leurs technologies. Les grandes puissances tentent

de préserver leurs positions.

Dans cette recomposition, l'Algérie doit éviter deux pièges : la nostalgie d'un monde ancien et la dépendance à l'égard d'un nouveau centre de puissance.

Sa ligne de force peut être ailleurs : l'autonomie stratégique, l'ouverture multipolaire et l'ancrage africain.

Autrement dit, ne pas choisir un maître, mais construire une capacité à négocier avec tous.

C'est peut-être cela, au fond, la véritable actualité de la doctrine algérienne dans le monde de 2026.

LA SOUVERAINÉTÉ NE SE PROCLAME PLUS : ELLE SE CONSTRUIT

Car si Guterres affirme que « le pouvoir du droit doit prévaloir sur la loi du pouvoir », l'enjeu pour les pays du Sud est également de disposer des moyens économiques, technologiques et diplomatiques permettant de faire respecter ce droit.

La souveraineté politique sans souveraineté économique reste fragile. La souveraineté économique sans maîtrise technologique le devient davantage encore. Cette équation vaut particulièrement pour l'Algérie.

L'époque où la puissance d'un État pouvait se mesurer essentiellement à ses hydrocarbures, à son territoire ou à son poids diplomatique appartient progressivement au passé.

L'Algérie dispose de ces atouts, mais le véritable défi consiste désormais à les transformer en puissance productive.

La souveraineté de demain se construira dans les usines autant que dans les ambassades, dans les universités autant que dans les conférences internationales, dans les laboratoires autant que dans les salles du Conseil de sécurité. Elle se construira également dans les ports, les chemins de fer, les réseaux énergétiques, les infrastructures numériques, l'agriculture, l'industrie, les chaînes de transformation et les marchés africains. Le nouvel ordre mondial ne se gagnera pas uniquement à New York. Il se construira aussi à Alger, à Oran, à Annaba, à Tamanrasset, dans le Sud algérien et dans les espaces africains auxquels l'Algérie est historiquement et géographiquement

liée.

C'est là que se jouera la prochaine bataille de la souveraineté algérienne.

Après 1945, après 1991 : après 2026 ?

1945 avait produit l'ONU.

1991 avait marqué la fin de la bipolarité.

2026 pourrait être l'année où le monde prend définitivement acte d'une troisième transformation : la fin du monopole d'un seul centre de puissance sur l'ordre mondial.

La Chine, l'Inde, la Russie, les puissances du Golfe, les États africains et d'autres acteurs du Sud ne veulent plus simplement vivre dans un système conçu par d'autres.

Ils veulent participer à sa conception.

Le discours de Guterres constitue, à cet égard, un aveu institutionnel : le monde de 1945 ne peut plus gouverner indéfiniment le monde de 2026.

La question est désormais de savoir qui écrira les règles du monde qui vient.

Et surtout, si l'ONU saura se réinventer avant que d'autres ne décident de construire l'ordre mondial sans elle.

Pour l'Algérie, l'enjeu est plus vaste encore.

Il ne s'agit pas seulement de défendre une tradition diplomatique ou de réclamer une meilleure représentation de l'Afrique. Il s'agit de transformer une position géopolitique en puissance réelle, une souveraineté politique en souveraineté économique, une profondeur africaine en influence continentale et un capital diplomatique historique en capacité d'action. Car dans le monde multipolaire qui se dessine, l'indépendance ne sera plus seulement la capacité de dire non. Elle sera la capacité de produire, d'innover, de financer, de connecter, de négocier et de choisir. C'est peut-être là le véritable message que l'Algérie doit retenir du discours de Guterres.

Le monde de 1945 s'efface. Le monde de demain est encore à écrire. Et cette fois, l'Afrique — et avec elle l'Algérie — ne peut plus accepter d'être simplement présente dans la salle : elle doit participer à l'écriture des règles.

S. L

HORIZONS

ABDELMALEK SERRAÏ, EXPERT INTERNATIONAL EN ÉCONOMIE À HORIZONS

«Nous dépasserons les 3,8% prévus par le FMI»

Dans le sillage des dernières projections du Fonds monétaire international (FMI) pour l'économie algérienne, Abdelmalek Serraï livre une lecture résolument optimiste des perspectives de croissance du pays.

Le FMI prévoit une croissance de 3,8 % pour l'Algérie en 2026. Comment analysez-vous cette prévision dans un contexte international incertain ?

L'Algérie parvient à maintenir cette dynamique grâce à son organisation en matière de politique extérieure, mais également au nouveau plan national d'investissement et à la prise en compte de certains errements du passé, corrigés à travers les différentes décisions de la Banque d'Algérie. Le système financier s'améliore nettement, ce qui incite davantage les opérateurs économiques, notamment étrangers, à investir.

Pour preuve, nous accueillons de nombreuses grandes sociétés chinoises, turques, espagnoles, italiennes et allemandes, et bientôt britanniques, en plus des grandes entreprises américaines déjà enregistrées, telles qu'Exxon. Toute une série de multinationales arrivent donc en Algérie. À cela s'ajoute l'intérêt grandissant du Japon, de la Corée du Sud et de certains pays asiatiques comme l'Indonésie et la Malaisie. Le taux de 3,8 % me paraît donc tout à fait plausible. Personnellement, j'aurais même



pensé que nous pourrions obtenir un taux légèrement supérieur.

Quel rôle les jeunes entrepreneurs et l'agriculture peuvent-ils jouer dans cette dynamique ?

L'encouragement des petites entreprises, notamment à travers les startups et les jeunes diplômés, a donné un second souffle à l'économie algérienne. Ces jeunes portent des idées plus modernes et plus ouvertes et souhaitent investir dans des secteurs d'avenir. Cet apport vient combler certains manquements du passé.

Il y a également le secteur agricole. Grâce aux grands projets lancés dans le Sud, notamment dans les céréales, les légumes secs et les oléagineux, nous sommes en train de développer une nouvelle politique agricole.

Pourquoi pensez-vous que la croissance pourrait dépasser les 4 % ?

Nous pourrions dépasser les 4 % de croissance, parce que les ingrédients sont réunis. Il faudrait toutefois que le système financier soit davantage ouvert afin de permettre aux opérateurs économiques de prendre plus d'initiatives. Je reste un peu critique sur ce point. Il y a également une nouveauté importante : nous recevons des demandes très sérieuses de la part de nos par-

tenaires africains, notamment des pays du Sahel.

Ces pays devraient bénéficier de nombreux projets algériens, ce qui aura des répercussions sur notre balance des paiements. L'économie algérienne est en train de se transformer progressivement, certes un peu lentement au regard de nos moyens, qui sont pourtant considérables.

Ces changements ne passent pas inaperçus auprès des Américains et des Russes, qui s'intéressent notamment aux ressources présentes en Algérie : les terres rares, l'or, l'hélium, mais également le gaz et le pétrole. À cela s'ajoute une confiance qui s'installe progressivement, compte tenu de la stabilité politique, économique et surtout sécuritaire. Je pense donc que nous pouvons atteindre au minimum 3,9 % de croissance.

La sortie de l'Algérie de la liste grise du GAFI constitue-t-elle un tournant pour la crédibilité du système financier algérien ?

Il faut souligner l'importance du travail réalisé par la Banque d'Algérie. Un effort considérable a été fourni, avec l'impulsion du président de la République et le renforcement de la diplomatie économique du ministère des Affaires étrangères. L'objectif était d'assai-

nir tout ce qui relève des activités non autorisées.

L'Algérie a désormais franchi une étape importante. Cet effort doit néanmoins se poursuivre, notamment à travers l'assainissement des structures financières, des banques commerciales et des administrations économiques, afin de renforcer davantage notre crédibilité auprès de nos principaux partenaires internationaux.

Quelles mesures faut-il renforcer pour dynamiser l'entrepreneuriat et créer davantage d'opportunités pour les jeunes ?

Nous avons déjà le Code de l'investissement de 2022 et ses textes d'application, qui permettent aux jeunes de participer davantage à la dynamique économique et aux investisseurs étrangers de s'installer en Algérie.

Il faut examiner l'ensemble de ce dispositif pour comprendre que l'Algérie a ouvert davantage son économie, non seulement aux investisseurs étrangers, mais également à une jeunesse bien formée, issue notamment des grandes écoles.

Le FMI souligne la nécessité de réduire la bureaucratie et l'informalité. Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à lever ?

Il faut d'abord accompagner

les jeunes entrepreneurs, les orienter et surtout leur donner les microcrédits et les financements nécessaires pour qu'ils puissent développer leurs projets. Mais il faut également, et c'est peut-être le point essentiel, s'attaquer sérieusement à la bureaucratie. Nous avons encore malheureusement des pesanteurs administratives qui persistent et qui pénalisent fortement de nombreux opérateurs économiques. La simplification des procédures doit donc rester une priorité pour améliorer davantage le climat des affaires.

Comment utiliser les recettes des hydrocarbures pour financer le développement national et renforcer la résilience de l'économie ?

Nos recettes pétrolières et gazières doivent contribuer au financement de grands projets structurants, notamment dans les régions qui accusent un déficit de développement, comme les Hauts Plateaux et, dans une moindre mesure, certaines régions de l'Est. Ce sont ces projets structurants qui peuvent contribuer à accroître la croissance économique du pays. Nous disposons d'espaces, de terrains, d'anciennes usines et de structures qui attendent d'être réhabilitées. Une partie de ce patrimoine, aujourd'hui disponible, peut être remise en exploitation afin de relancer l'activité productive dans ces régions.

Vous évoquez la relance de plusieurs entreprises. Quels effets peut-on en attendre sur l'économie nationale ?

Environ 160 entreprises vont redémarrer, grâce au travail d'assainissement réalisé par les structures concernées et les banques, mais aussi, il faut le dire, avec l'apport de l'Armée nationale populaire, notamment à travers la Direction des industries militaires. Ces résultats pourraient avoir un impact important sur l'activité économique. La croissance pourrait ainsi dépasser les prévisions actuelles du FMI, qui n'a peut-être pas toujours une vision complète des réalités du terrain.

L'EXPRESSION

PREMIER SALON LITTÉRAIRE ALGÉRIEN À PARIS

«Voyage en littérature et culture algériennes»

Les lettres algériennes sont à l'honneur à Paris les 26 et 27 septembre prochains grâce à un événement qui mettra en avant la littérature algérienne et ses auteurs en fête !

Placé sous le thème « Voyage en littérature et culture algériennes », ces rencontres baptisées « les Journées internationales Algérie à Paris » se veulent une vitrine consacrée à la littérature et à la culture algériennes. Pour ce faire, un programme riche et diversifié a été tracé, notamment par la présidente de la manifestation Hassina H. Sahraoui et Benaouda Lebdaï pour la programmation scientifique. Au menu, conférences, débats, rencontres avec des écrivains, projection cinématographique, présentation d'ouvrages et séances de signatures permettront de mettre en lumière la richesse et la diversité des littératures algériennes, ainsi que leurs liens

avec l'histoire, la mémoire et l'identité.

La journée s'intéressera particulièrement aux littératures algériennes d'expression française et aux œuvres liées aux périodes coloniale et postcoloniale. Universitaires, écrivains et intellectuels échangeront autour de la création littéraire algérienne, de l'appropriation de la langue française et des relations entre littérature, histoire, mémoire et identité dans le contexte franco-algérien.

Les échanges évoqueront, nous apprend-on deux grandes figures de l'histoire et de la pensée algériennes : l'Émir Abdelkader, figure majeure de la résistance et de l'exil, et Frantz Fanon, psychiatre, écrivain et intellectuel engagé dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

La journée du 26 septembre sera ponctuée par la projection du film Frantz Fanon, suivie d'un débat avec son réalisateur

Abdenour Zahzah et Benaouda Lebdaï, auteur, notamment d'une biographie algérienne de Frantz Fanon. Un espace dédié au livre permettra au public de découvrir des ouvrages, de rencontrer des éditeurs, libraires et auteurs, et de participer à des séances de signatures. La journée se clôturera par une soirée festive autour du patrimoine musical algérien, avec, notamment un répertoire malouf, en présence de Faouzi Abdennour et son orchestre et de Tahar Hani au oud avec le chant kabyle et le chaâbi. Plusieurs tables rondes émailleront ces rencontres avec des auteurs algériens et d'ailleurs des plus intéressants.

On citra notamment, « L'écriture féminine algérienne engagée », en présence de Myassa Meessaoudi et Keltoum Staali, en entretien avec Ania Mezaguer, « Histoire – L'Émir Abdelkader et l'arrêt des combats le 23 décembre 1847 », par Talal Mohamed

Merabet (descendant de l'Émir Abdelkader), « Intellectuels algériens - perspective historique » avec Ahmed Cheniki, « la Littérature algérienne innovante » avec Malika Chitour, Heitem Abes et Ania Mrzaguer, « Histoire et Littérature / « Histoires familiales France / Algérie » avec Danièle Maoudi, Abdelkrim Saifi et Smaïn Lacher, « Cinéma algérien – Évolution » avec Ahmed BEDjaoui, : « Poétique du roman amazigh dans la diversité culturelle algérienne » par Boualem Tabouche, mais aussi des entretiens avec Maïssa Bey et Azouz Begag etc.

L'édition algérienne sera aussi mise en avant en présence notamment de Casbah Editions, Anep, Enag, Chihab, Dalimen etc. Une belle programmation en somme qui permettra au public français de découvrir ou de redécouvrir autrement notre riche catalogue littéraire contemporain !

LE RÉSEAU DES ONG DANS LA BANDE DE GAZA :

« Plus de 75 % des tentes des personnes déplacées ont été brûlées et doivent être remplacées »

Le directeur du Réseau des ONG dans la bande de Gaza, Muhammad Saleh, a déclaré que plus de 75 % des tentes des abris avaient brûlé et devaient être remplacées de toute urgence, surtout à l'approche de l'hiver.

Saleh a ajouté dans une interview accordée à Voice of Palestine que les citoyens de la bande de Gaza vivent actuellement sur moins de 30 % de la superficie de la bande, dans un contexte de forte densité de population et de surpopulation, ce qui oblige nombre d'entre eux à se réfugier dans des maisons détruites, tandis que des tentes se multiplient le long des routes et des rues en raison du manque d'abris.

Saleh a souligné que la crise ne se limite pas au logement, mais touche également l'alimentation, l'eau et les services de santé, en notant la pénurie de pièces détachées et d'huiles minérales nécessaires au fonctionnement des véhicules et des générateurs, ainsi que leurs prix élevés, ce qui a entraîné la fermeture de nombreux hôpitaux et centres de santé.

Saleh a déclaré que trois hôpitaux privés opérant dans la bande de Gaza ont cessé leurs activités en raison de pénuries de carburant, ajoutant que l'approvisionnement en carburant des établissements de santé est devenu très limité et que l'Organisation mondiale de la santé a informé les ONG qu'elle ne serait pas en mesure de leur fournir le carburant nécessaire au fonctionnement des hôpitaux. Saleh a expliqué que la pénurie de carburant et de lubrifiants a également entraîné la panne des générateurs alimentant les hôpitaux et les puits d'eau, et a mis en garde contre une perturbation généralisée du système d'aide humanitaire si les restrictions actuelles se poursuivent. Il a ajouté que les acheminements vers la bande de Gaza ne dépassent pas 25 % des besoins quotidiens, et a averti que la fermeture des points de passage pen-



dant plusieurs jours engendrerait une accumulation des besoins et des pénuries de biens et de fournitures de première nécessité.

QUATRE MARTYRS À KHAN YOUNIS

Quatre citoyens ont été tués hier, par les tirs et les bombardements des forces d'occupation israéliennes dans le centre et le sud de la bande de Gaza depuis ce matin. Selon des sources locales, un drone israélien a ciblé un véhicule dans la zone, causant la mort de quatre Palestiniens dont une femme.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU DÉTENU MALAKI SE DÉTÉRIORE ET SES SOUFFRANCES SE POURSUIVENT EN PRISON

La Commission des affaires des prisonniers et anciens détenus a indiqué que l'état de santé du détenu Ziad Malaki, âgé de 20 ans et originaire du camp d'Al-Jalazoun, au nord de Ramallah, connaissait une détérioration continue. Il souffre de gale et ne reçoit pas les soins nécessaires, selon un rapport publié mercredi par la Commission à la suite de la visite de son avocat au centre de détention d'Ofer. La Commission a précisé que Malaki, détenu depuis le 11 février 2026, souffrait de cette maladie depuis environ sept mois.

Il présente également des furoncles ainsi que de fortes démangeaisons persistantes qui l'empêchent de dormir. Elle a souligné que son état de santé continuait de se dégrader, sans aucune amélioration. Elle a indiqué que Malaki était détenu dans la section n° 14, chambre n° 12. Il s'agit de sa troisième arrestation et il demeure en détention, tandis que sa prochaine audience est prévue le 7 octobre 2026. La Commission a mis en garde contre le maintien en détention de centaines de prisonniers malades dans les prisons de l'occupation, dont certains nécessitent un suivi médical et une prise en charge médicale intensive. Elle a appelé les institutions internationales, juridiques et humanitaires à intervenir d'urgence pour sauver la vie des prisonniers, en particulier ceux qui sont malades et ceux souffrant de pathologies graves.

L'ÉGYPTE REJETTE L'ANNEXION ET LE DÉPLACEMENT DES PALESTINIENS ET APPELLE À LA CRÉATION D'UN ÉTAT PALESTINIEN

L'Égypte a réaffirmé mercredi son rejet des efforts d'Israël visant à annexer les territoires palestiniens occupés et à déplacer les Palestiniens, tout en appelant à la mise en œuvre complète du plan

du président américain Donald Trump pour la bande de Gaza. Le Premier ministre égyptien, Mostafa Madbouly, s'exprimait au nom du président Abdel Fattah el-Sissi lors d'un sommet consacré à la Palestine et à la solution à deux États, organisé en marge de la 81e session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, selon un communiqué du gouvernement égyptien. Mostafa Madbouly a remercié le Royaume-Uni, la France et le Canada, qui coprésidaient le sommet, estimant que celui-ci se tenait à un « moment important ». Il a expliqué que la vision de l'Égypte concernant la question palestinienne et la paix au Moyen-Orient reposait sur le principe selon lequel la paix dans la région « ne peut être réalisée que par un règlement politique qui mette fin à l'occupation ». Selon lui, ce règlement doit permettre la création d'un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. « Les fondements de la solution à deux États sont confrontés à des défis sans précédent », a déclaré Madbouly, citant notamment l'expansion des colonies israéliennes, les confiscations de terres et l'augmentation des violences commises par les colons en Cisjordanie occupée. Le Premier ministre égyptien a salué les mesures prises par le

Royaume-Uni, la France, le Canada et d'autres pays « pour faire face aux activités illégales de colonisation dans les territoires occupés ». Il a également souligné la nécessité de soutenir l'Autorité palestinienne et de préserver sa capacité à exercer ses responsabilités, notamment en lui permettant de reprendre son rôle dans la bande de Gaza, d'une manière garantissant l'unité du territoire et des institutions palestiniens.

L'ÉGYPTE APPELLE À LA MISE EN ŒUVRE COMPLÈTE DU PLAN POUR GAZA

Concernant la bande de Gaza, Mostafa Madbouly a insisté sur la nécessité de « mettre pleinement en œuvre » le plan de Donald Trump ainsi que la résolution 2803 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a notamment appelé au respect du cessez-le-feu, à la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, au retrait israélien et à la limitation du port d'armes aux organismes autorisés. Il a également appelé au déploiement d'une force internationale de stabilisation, à permettre au Comité national chargé de l'administration de Gaza d'exercer ses fonctions et au lancement des efforts de reconstruction. Le 31 juillet, le « Conseil de la paix » de Donald Trump avait annoncé une feuille de route pour la mise en œuvre des prochaines étapes du cessez-le-feu. Le Hamas avait ensuite déclaré accepter cette feuille de route, tout en appelant Israël à respecter ses dispositions. Selon le communiqué égyptien, Israël n'a toutefois pas accepté le déploiement de la force internationale ni autorisé le Comité national chargé de l'administration de Gaza, qui opère depuis Le Caire, à entrer dans la bande de Gaza. « L'Égypte continuera à travailler avec différents partenaires pour protéger la solution à deux États et parvenir à la paix dans la région », a déclaré Madbouly. La 81e session de l'Assemblée générale de l'ONU a débuté au début du mois, tandis que son segment de haut niveau et le débat général se sont ouverts mardi et doivent se poursuivre jusqu'au 28 septembre.

LIBAN

Un entrepreneur français accuse l'armée sioniste de crime de guerre après l'arrachage d'oliviers centenaires

Un entrepreneur français né au Liban a porté plainte contre X pour crime ou délit de guerre et vise l'armée israélienne, qu'il accuse d'avoir arraché 600 oliviers centenaires appartenant à sa famille dans le sud du Liban, ont indiqué ses avocats mercredi, selon les médias français.

Âgé de 37 ans, l'entrepreneur dénonce l'arrachage d'arbres dont certains étaient âgés, selon lui, de près de 500 ans, sur un terrain cultivé depuis 250 ans par sa famille à Zawtar el-Charqiyé, son village natal.

Selon sa plainte, les arbres ont été arrachés avec leurs racines. Le plaignant suspecte également leur transfert en Israël. Il précise dans sa plainte qu'il n'est « ni membre, ni sympathisant du Hezbollah ».

« Aucun élément ne permet de soutenir que le Hezbollah utilisait la maison ou les champs agricoles comme équipement mili-

taire », ajoute le document.

Sa maison familiale entièrement détruite L'entrepreneur, qui travaille dans le numérique, affirme que sa maison familiale a été entièrement détruite par une frappe aérienne israélienne quelques heures avant l'annonce d'un cessez-le-feu dans le sud du Liban, en avril 2026.

Selon son récit, la « prise totale du secteur » par l'armée israélienne est intervenue quelques semaines plus tard, avant l'arrachage des oliviers, après la signature d'un accord-cadre entre le Liban et Israël à la fin du mois de juin.

La plainte, déposée pour vol, destructions et détériorations de biens constitutifs de crimes ou délits de guerre, affirme que « la destruction et l'arrachage d'oliviers sont symptomatiques des crimes de guerre commis par Israël au sud-Liban », en citant notamment un rapport d'Amnesty

International.

Les avocats du plaignant, Vincent Brengarth, William Bourdon et Nicolas Busin, ont déclaré à une source citée par BFMTV ces faits s'inscrivaient dans un contexte plus large de destructions dans le sud du Liban.

« Ces faits s'inscrivent dans le cadre plus large du nettoyage ethnique et de la destruction de très nombreux villages par Israël dans le sud-Liban », ont-ils souligné.

« Notre client attend de la justice française que tout soit entrepris pour identifier et poursuivre les responsables », ont-ils ajouté.

Destruction de terres agricoles

Des responsables libanais, des ONG et des habitants ont déjà dénoncé les destructions de terres agricoles, notamment par le feu, dans le sud du Liban depuis le début des hostilités avec le Hezbollah en octobre

2023.

Contactée en août au sujet de ces destructions, l'armée israélienne avait indiqué avoir « conscience de l'impact environnemental potentiel de ses activités dans la région » et prendre « des mesures de précaution pour réduire les dommages causés aux civils et à l'environnement ». Elle a de nouveau été sollicitée mercredi sur les accusations concernant l'arrachage des oliviers. D'autres plaintes déposées à Paris visent également l'action de l'armée israélienne au Liban. L'artiste franco-libanais Ali Cherri a notamment porté plainte après avoir perdu ses parents dans une frappe israélienne contre un immeuble d'habitation à Beyrouth fin 2024.

En juillet, un autre Franco-Libanais a également déposé une plainte après avoir perdu sa mère, sa sœur et deux neveux dans des frappes israéliennes.

L'influence surprenante de l'alimentation sur la santé mentale

Le saviez-vous ? Il existe un lien entre alimentation et santé mentale. En effet, ce que vous mettez dans votre assiette pourrait influencer votre bien-être psychique. On vous explique tout.

LES ALIMENTS GRAS ET ULTRA-TRANSFORMÉS AURAIENT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA SANTÉ MENTALE

Nuggets de poulet, plats préparés, biscuits, barres chocolatées... Ce que vous mettez dans votre assiette influencerait directement votre santé mentale. D'après une étude publiée dans la revue scientifique The British Medical Journal, la consommation de sucre raffiné augmenterait le risque d'anxiété ou de dépression. Pour mener leurs travaux, les chercheurs



se sont interrogés sur les mécanismes capables d'expliquer le lien entre la consommation d'aliments riches en sucres ou en graisses et la santé mentale. Plusieurs mécanismes ont été avancés :

Le rôle des hormones de régulation de la glycémie.

L'induction d'une réponse inflammatoire.

L'altération du système immunitaire.

L'AXE CERVEAU-INTESTIN

Un régime riche en acides gras et pauvre en fruits et légumes serait ainsi associé à un risque élevé de dépression. Il en est de même pour les aliments ultra transformés. « Il a été montré que ces produits favorisent le stress oxydatif et l'inflammation, et qu'ils modifient le microbiote intestinal ou encore l'expression du génome. Il n'est donc pas

exclu qu'ils aient un impact sur la santé mentale, connue pour être sensible à ces différents facteurs » explique Tasnime Akbaraly, chercheuse Inserm au Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations à Paris. Ses recherches ont pu mettre en évidence que les participants « qui consommaient le plus d'aliments ultra-transformés (soit un tiers de leurs apports totaux) avaient 30 % de risque supplémentaire de présenter des épisodes de symptômes dépressifs récurrents, par comparaison avec les participants dont la part des aliments ultra-transformés dans les apports quotidiens était inférieure à un cinquième » indique l'INSERM.

L'IMPORTANCE D'UN RÉGIME ÉQUILIBRÉ

Pour prendre soin de sa santé mentale grâce à son alimentation, le régime méditer-

anéen semble être idéal. « Plus récemment, les résultats d'essais contrôlés randomisés nous indiquent que le fait d'aider les personnes souffrant de dépression à améliorer la qualité de leur régime alimentaire peut avoir des effets bénéfiques considérables sur leur santé mentale et leur fonctionnement. Dans ces essais, le régime le plus bénéfique était celui qui imitait le régime méditerranéen traditionnel, riche en céréales complètes, en légumes, en fruits, en poisson et en huile d'olive » explique Felice Jacka, professeure de psychiatrie nutritionnelle, à la BBC.

Un régime équilibré permet de nourrir le cerveau en lui fournissant les nutriments dont il a besoin pour apporter une humeur positive et permettre un fonctionnement optimal.

Comment manger sainement sans se ruiner ?

Dernièrement, le prix du chariot de course s'envole. Cependant, manger sainement sans se ruiner est tout à fait possible, à condition de faire les bons choix. On vous explique comment faire.

OPTEZ POUR DES FRUITS ET LÉGUMES DE SAISON

Manger sainement ne coûte pas forcément plus cher. Tout d'abord, avant de partir dans votre supermarché préféré, il est important de planifier vos repas. Élaborez vos menus sur une semaine ou deux, et établissez la liste exacte des produits dont vous avez besoin. Cela permet de n'acheter que l'essentiel tout en s'assurant de ne choisir que des produits sains et bons pour votre santé. Ensuite, sachez qu'il existe des aliments faciles à cuisiner, bons pour la santé et pour votre porte-monnaie. C'est le cas de :

Des légumes secs et des féculents complets : pois chiches, lentilles, haricots blancs ou rouges... Ces produits permettent une multitude de recettes tout en étant riches en fibres et en protéines végétales. Il est recommandé d'en manger deux fois par semaine ;

Les fruits et légumes de saison sont idéaux pour faire le plein de vitamines et de minéraux. Les produits de saison sont généralement moins chers. En automne ou en hiver on opte pour le chou-fleur, la carotte ou les pommes. Acheter des légumes moches est une bonne option. Il s'agit de légumes qui ne correspondent pas aux calibres industriels et sont ainsi souvent moins chers mais tout aussi bons. Aller directement chez le producteur est également une bonne façon d'économiser de l'argent ;

Les fromages blancs et les yaourts ont un excellent rapport qualité nutritionnelle / prix. Il est préférable de les sucrer vous-même avec de la compote ou de la confiture ;

Les œufs sont peu chers et sont une excellente source de protéines. Il est possible d'en consommer plusieurs fois dans la semaine

LE POISSON EN CONSERVE

L'huile de colza est riche en oméga-3 et moins chère que l'huile d'olive.

L'AVANTAGE DES MARQUES DISTRIBUTEUR

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada recommande « les aliments de marque maison proviennent normalement des grands fabricants de produits alimentaires et sont moins chers et de même qualité que les aliments de grandes marques. Cherchez les marques sans nom de bonne qualité et abordables sur les tablettes du haut et du bas ». Cela permet de choisir des sains, bien moins chers que s'ils portaient le nom d'une marque célèbre. Enfin, il est recommandé de cuisiner soi-même. Acheter des plats déjà préparés est mauvais pour la santé et coûte particulièrement cher. Il est préférable de cuisiner à la maison. Un gain pour votre santé et votre budget.

Les bienfaits insoupçonnés des aliments fermentés sur votre flore intestinale !

Les aliments fermentés comme le yaourt, la choucroute ou le kéfir sont excellents pour la flore intestinale. En effet, ils sont parfaits pour repeupler nos intestins et rétablir le bon équilibre. Explications.

DES ALIMENTS FERMENTÉS POUR PRENDRE SOIN DE SON MICROBIOTE

Les aliments fermentés ne doivent pas être confondus avec les probiotiques. En effet, les aliments fermentés sont « des aliments ou des boissons qui ont été produits par prolifération microbienne contrôlée. Ces derniers incluent des aliments comme le yogourt, le kéfir, la choucroute et le miso » explique la Fondation canadienne de la Santé digestive. Les aliments fermentés existent ainsi depuis des années. Ils étaient d'abord appréciés pour leur longue durée de conservation ainsi que leur goût et leur texture. Aujourd'hui, on sait qu'ils sont également excellents pour la santé. Ils permettent de

prendre soin de la santé gastro-intestinale en :

Les 5 meilleurs aliments pour prendre soin de sa flore intestinale !

Augmentant la diversité du microbiote intestinal.

Enrichissant le microbiote avec des probiotiques.

Apportant des composés bénéfiques dans l'intestin.

En règle générale, les aliments fermentés aident à :

mieux digérer le lactose, améliorer la santé osseuse, gérer son poids, améliorer la pression artérielle, réduire le risque de développer une maladie cardiaque, réduire le risque de développer un diabète de type 2, réduire le risque de développer un cancer du côlon.

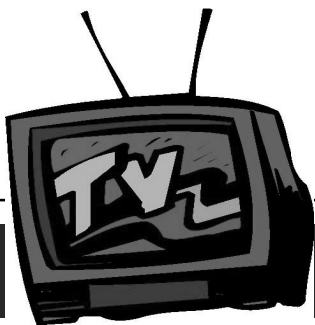
"Selon l'aliment, certaines espèces de bactéries, de levures et de moisissures entraîneront la fermentation. Les microbes qui provoquent la fermentation peuvent encore être vivants dans certains aliments fermentés.

Par contre, d'autres aliments qui subissent une fermentation sont ensuite traités par pasteurisation, fumage, cuisson ou filtrage, ce qui détruit les microbes actifs" précise la Fondation canadienne de la Santé digestive.

7 ALIMENTS FERMENTÉS DU QUOTIDIEN

En cas de flore intestinale appauvrie, les aliments fermentés sont une excellente source de probiotiques. Et il est très facile d'en trouver dans les produits du quotidien. Ainsi, Nathalie Majcher, diététicienne nutritionniste, recommande de privilégier les aliments suivants pour booster votre microbiote :

Le yaourt, il « contient ainsi du lactobacillus bulgaricus et du streptococcus thermophilus, deux types de bactéries lactiques très bénéfiques pour notre flore intestinale », les laits fermentés comme le lait ribot, la choucroute, les pickles, le kimchi (n mélange de légumes fermentés avec du piment et du saumure), le miso, le tempeh.



Selection du vendredi



20h10

Football :Turquie - France

Oubliée la Coupe du monde 2026 et la 4e place décrochée par la France de Didier Deschamps. Pour le premier match de Zinédine Zidane sur le banc, les Bleus (3es au classement FIFA) lancent leur Ligue des nations en Turquie (27e) dans un groupe 1 où figurent aussi la Belgique (8e) et l'Italie (15e). Ce match sera le premier d'une série de quatre confrontations en dix jours puisque les Français joueront ensuite en Belgique (28 septembre) avant d'accueillir au Stade de France les Italiens (2 octobre) puis les Belges (5 octobre). Pour rappel, le deux premiers du classement seront qualifiés pour les quarts de finale de cette Ligue des nations.



20h05

Lucky Luke

Avec Jean Dujardin, Alexandra Lamy, Daniel Prévost, Melvil Poupaud, Michaël Youn, Sylvie Testud, Jean-François Balmer, Bruno Salomone, Carlos Kaspar, Yann Sarfati, Claudio Weppeler, Chloé Jouannet, Kalena Bojko, Alejandro Zanga, Andrew Colter Daisy Town est devenue un immense no man's land où les gangsters Billy The Kid et Jesse James font régner la terreur à coups de colt. Parce qu'il est né dans cette ville du Far West, Lucky Luke est envoyé sur place pour rétablir l'ordre. Mais Daisy Town est désormais dominée par l'escroc Pat Poker. Hanté par de vieux démons, Lucky Luke voit ses ambitions d'y faire le ménage bientôt contrariées par l'arrivée de ses vieux ennemis, comme Jesse James et Calamity Jane. Il devra se confronter à ses démons d'enfance mais va aussi rencontrer l'amour, sous les traits de Belle Starr, une ensorcelante chanteuse de saloon.



20h10

La grande veillée des jeunes avec le pape



La France s'apprête à vivre un événement marquant avec la visite d'État du pape Léon XIV, du 25 au 28 septembre 2026. La mobilisation est d'ores et déjà intense avec notamment, dès le premier jour, après la célébration des vêpres à la cathédrale Notre-Dame de Paris, une grande veillée de prière avec les jeunes dans le Stade de France. Le lendemain, la messe présidée par Léon XIV sur la place de la Concorde et les Champs-Élysées devrait réunir 500 000 personnes. Le voyage du pape se poursuit à Lourdes, avec une messe sur la prairie du sanctuaire marial, puis une dernière étape à Metz, sous le signe de l'Europe et en hommage à l'un de ses pères fondateurs, Robert Schuman.

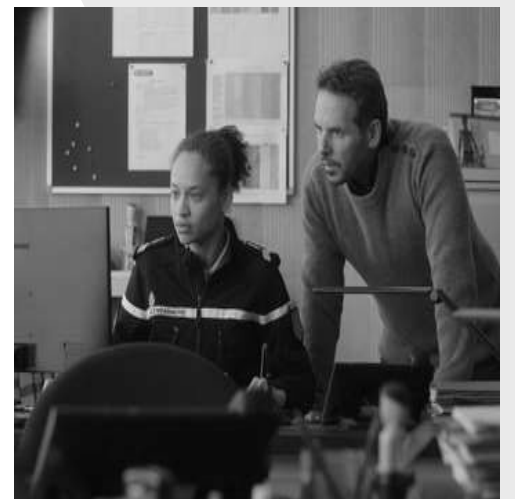


20h10

Les secrets du Finistère

Avec Evelyne Bouix, Jérémy Banster, Antoine Chappey, Karina Marimon, Patxi Garat, Wendy Nieto, Céline Vitcoq, Yann Sundberg, Lauriane de Savigny, Ingrid Fabulet, Emma Gamet, Théo Frilet, Alexandre Carrière, Clémence Bretécher, Maïa Gidoin

Quand il découvre sur une plage le corps sans vie d'une femme dans un costume de sirène avec un indice en vieux breton qu'il ne parvient pas à déchiffrer, le commandant Jérémy Laubier fait appel à son ancienne collègue, Morgane Le Dantec, devenue professeure de faculté spécialisée dans les mythes et légendes bretonnes.



20h00

Arnaques !

Présenté par : Julien Courbet

Au sommaire : «Il aurait arnaqué une quarantaine de femmes». Près de Chartres, un homme est soupçonné d'avoir séduit et dépouillé plus de 40 femmes rencontrées en ligne, laissant certaines lourdement endettées. - «Arnaqué par un proche !». Marie-Cécile a été trahie par son mari, dont les agissements ont conduit le fisc à lui réclamer 1,7 million d'euros, lui faisant perdre son logement. - «Arnaque à l'amour : ils ont tout perdu». Stéphanie, Christine et Gaétane pensaient avoir trouvé l'amour sur Internet. Mais derrière ces séduisants prétendants se cachaient des «brouteurs», des escrocs qui jouent avec les sentiments pour soutirer les économies de leurs victimes.



20h025

Enquête d'action



Présenté par : Marie-Ange Casalta «Enquête d'action» dévoile les coulisses de ces interventions où tout peut basculer à chaque instant. À Nice, une victoire de l'équipe de France de football en Coupe du monde transforme la soirée en véritable casse-tête pour les équipes de secours. Au milieu de la foule, la fête dégénère : des bandes s'affrontent et plusieurs personnes sont blessées. Les secours doivent les prendre en charge malgré les violences. Une autre nuit, Émile et son équipe foncent vers le bord de mer. Une jeune femme, qui aurait consommé de l'alcool, vient de se noyer.

PROTÉGER LA CPI, C'EST PROTÉGER L'HUMANITÉ :

L'impératif de défendre la justice face aux sanctions américaines

Protéger la Cour Pénale Internationale, c'est protéger les populations les plus vulnérables de toute forme de maltraitance, de colonisation, de génocide et de crime de guerre. A l'heure où le droit international est bafoué au vu et au su du monde entier, l'existence même de la CPI est menacée par une offensive sans précédent menée par Washington sous la pression du lobby israélien. L'histoire de la CPI est née de la douleur. Elle a été créée après les massacres de Bosnie, après Srebrenica, après le Rwanda, pour répondre à une question simple : que faire quand des milliers de civils sont massacrés et que personne ne rend justice ? La communauté internationale s'était alors juré que plus jamais l'impunité ne triompherait. La Cour de La Haye devait être ce rempart ultime, le dernier recours des peuples opprimés quand les systèmes nationaux sont défaillants ou complices. Aujourd'hui, ce rempart est en train d'être dynamité. L'administration Trump s'apprête à imposer des sanctions de grande envergure à la Cour pénale internationale, selon des responsables américains, marquant une nette intensification de l'offensive menée par Washington pour démanteler cette institution. La raison est connue de tous : la CPI a osé émettre un mandat d'arrêt à l'encontre du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à Gaza. Ces sanctions, selon les documents consultés par le Wall Street Journal, interdiraient la plupart des transac-

tions avec la CPI après un délai de transition de six à sept mois. Concrètement, cette mesure pourrait paralyser la Cour en l'empêchant d'effectuer des transactions en dollars, ce qui la priverait de l'accès à une grande partie du système financier mondial. C'est une tentative d'assassinat économique d'une institution judiciaire internationale. L'entité sioniste, qui a commis des crimes de guerre documentés à Gaza, cherche la fuite en avant. Incapable de répondre sur le fond aux accusations de bombardements d'hôpitaux, d'écoles, de camps de réfugiés, de famine organisée comme arme de guerre, il utilise son influence à Washington pour faire taire les juges. C'est la stratégie du pyromane qui veut interdire les pompiers. Le mois dernier, les États-Unis ont déjà franchi un cap en imposant des sanctions ciblant la présidente de la CPI, Tomoko Akane, et le principal avocat plaçant Abdoulaye Seye. La CPI a indiqué que neuf de ses 18 juges, ses deux procureurs adjoints, son ancien procureur ainsi qu'un membre du personnel font actuellement l'objet de sanctions américaines. Du jamais vu : une superpuissance qui sanctionne des juges pour avoir fait leur travail. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un décret pris par le président américain Donald Trump en février 2025. Une décision qui a suscité une levée de boucliers dans les pays européens, notamment au Royaume-Uni, en France et en Allemagne, ainsi que de la part des présidents du Conseil européen et de la Commission européenne. Face à

cette agression, l'Europe commence à se réveiller. Les Pays-Bas, pays hôte de la Cour, ont demandé à la Commission européenne de préparer un « statut de blocage » afin de protéger la CPI d'éventuelles nouvelles sanctions américaines. Dans un entretien accordé au quotidien néerlandais De Volkskrant en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, le ministre Tom Berendsen a fait part de sa préoccupation face à la pression continue exercée sur la CPI. « Nous nous préparons à toute éventualité », a-t-il déclaré. « Au sein de l'Union européenne, nous faisons bloc, mais à l'extérieur, certains pays estiment que les États-Unis accentuent la pression et ne peuvent tout simplement pas l'ignorer », a souligné Berendsen. Rappelant que les États-Unis n'ont jamais soutenu la Cour, il a ajouté qu'on assiste désormais à un durcissement « massif » des positions qui pourrait rendre le fonctionnement de l'institution impossible. « Nous ferons tout notre possible pour protéger la Cour », a-t-il noté. « Les Pays-Bas ont demandé à la Commission européenne de préparer le statut de blocage afin que nous puissions déployer cette mesure radicale. Nous sommes prêts à l'utiliser. » Qu'est-ce que le statut de blocage ? C'est un mécanisme juridique conçu pour protéger les entreprises et les citoyens de l'UE contre l'application extraterritoriale de certaines lois de pays tiers, principalement les sanctions secondaires imposées par les États-Unis. « Le statut de blocage est notre dernier recours. Tant que nous



pourrions protéger la CPI par d'autres moyens, nous le ferons », a affirmé le ministre. Mais la question dépasse le cadre juridique européen. Elle est morale et historique. Si la CPI tombe, quel message envoie-t-on au monde ? Que l'on peut raser Gaza, affamer deux millions de personnes, bombarder des convois humanitaires, et ensuite sanctionner ceux qui osent prononcer le mot justice ? Que le droit international ne s'applique qu'aux faibles, jamais aux alliés des puissants ? Protéger la CPI, ce n'est pas une question pro-palestinienne. C'est une question de principe. C'est dire que nul n'est au-dessus de la loi. Ni un chef d'Etat africain, ni un général européen, ni un Premier ministre israélien. La justice doit être aveugle ou elle n'est pas justice. Aujourd'hui,

Israël bénéficie d'une impunité totale grâce au parapluie américain. Mais cette impunité est un poison pour le monde entier. Si on laisse démanteler la CPI pour protéger Netanyahu, demain quel dictateur ne demandera pas la même protection ? Quel régime ne s'inspirera pas de ce précédent pour écraser son peuple en toute tranquillité ? Défendre la Cour de La Haye, c'est donc défendre chaque enfant de Gaza, chaque villageois du Darfour, chaque victime de Bucha, chaque Rohingya persécuté. C'est défendre l'idée même que l'humanité a des limites que même la guerre ne doit pas franchir. Le monde doit choisir : le règne de la force ou la force du droit. Il est temps de protéger ceux qui protègent le droit.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

La protection du citoyen contre les crimes graves devient une priorité absolue pour l'Etat. C'est le sens fort du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 portant Code pénal, présenté lundi par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, devant la Commission des affaires juridiques et administratives de l'APN. Ce texte, qui s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, marque un durcissement historique de la réponse pénale face à deux fléaux qui ont profondément marqué la société algérienne ces dernières années : les incendies de forêt et l'enlèvement d'enfants. Le projet instaure la peine de mort à l'encontre des auteurs de ces crimes, les faisant basculer dans une nouvelle catégorie de gravité. L'exposé des motifs est sans équivoque. La gravité des crimes d'incendie relève désormais "de la criminalité organisée et constitue une menace directe pour la sécurité et l'ordre publics, la stabilité sociétale, ainsi qu'une atteinte à l'économie nationale". Les investigations et enquêtes judiciaires et sécuritaires de ces dernières années ont mis en évidence "une transformation dangereuse et inquiétante dans les modes opératoires employés dans les crimes d'incendie, notamment ceux relatifs aux forêts". Ces actes ne sont plus considérés comme de simples délits,

Le Président Tebboune fait de la lutte contre les incendies et les enlèvements d'enfants une priorité d'Etat

mais comme des atteintes préméditées à la Nation, au regard de leurs répercussions désastreuses : pertes en vies humaines, destruction du couvert végétal, atteinte à l'équilibre écologique, à la biodiversité et à l'économie nationale. Le second volet du projet de loi concerne l'enlèvement d'enfants. En prévoyant la peine capitale pour ses auteurs, le législateur entend apporter une réponse à la hauteur de l'émotion et de l'indignation suscitées par ces crimes odieux. Il s'agit de protéger le maillon le plus vulnérable de la société et de dissuader de manière absolue tout passage à l'acte. «Le ciblage des fondements environnementaux et économiques du pays, par des incendies criminels, perpétrés parfois sur instigation étrangère, est une illustration manifeste des crimes de trahison et d'atteinte à l'inviolabilité du territoire national», la gravité criminelle de ces actes se traduisant par «l'exploitation des conditions climatiques et l'utilisation de moyens sophistiqués pour causer des préjudices lourds et ébranler la stabilité sociale et sécuritaire». Le projet de cette loi, qui propose un durcissement des peines pour les crimes susmentionnés, incarne «la volonté politique ferme des hautes autorités du pays à faire face, avec la rigueur de la loi, à ces différents phénomènes criminels pour atteindre la dissuasion générale

et individuelle et protéger notre pays contre les crimes odieux». Dans ce cadre, ce texte de loi prévoit la peine de mort à l'encontre de quiconque «met volontairement le feu aux forêts, maquis, champs cultivés ou non, arbres ou rondsins de bois entreposés en tas ou empilés sous forme de cubes à l'intérieur des forêts», conformément aux dispositions de l'article 395. Selon l'article 396 bis 1, «est puni de la peine de mort, quiconque met volontairement le feu à un bien, qu'il soit public ou privé, sur instigation ou au profit d'un Etat étranger ou d'une partie étrangère, ou dans le cadre de crimes de trahison et d'intelligence avec un Etat étranger, ou dans le cadre d'un groupe criminel organisé, ou si ces actes ciblent la sécurité et l'ordre publics, l'unité nationale, la stabilité des institutions et leur bon fonctionnement, l'économie nationale ou portent atteinte à l'environnement, à l'équilibre écologique, à la richesse forestière, végétale, animale ou agricole». L'article 396 bis 2 prévoit que «quiconque incite à commettre les actes mentionnés aux articles 395 bis et 396 bis 1 de la présente loi, les encourage, les finance, les commandite, participe à leur commission, à leur préparation ou à leur facilitation par quelque moyen que ce soit, y compris par les moyens des technologies de l'information et de la communication et les réseaux

sociaux, est puni de la peine de mort». L'article 396 bis 3 indique que «la personne condamnée pour l'un des actes incriminés aux articles 395 bis, 396 bis 1 et 396 bis 2 ne bénéficie pas des circonstances atténuantes prévues par la présente loi». Par ailleurs, le projet de loi prévoit, dans son article 291, l'application de la peine de mort à l'encontre de «quiconque enlève un enfant par quelque moyen que ce soit et/ou le torture et/ou l'agresse sexuellement et/ou le maltraite, indépendamment de toute autre peine contraire prévue par la législation en vigueur», de même que «la personne condamnée pour l'un des actes incriminés dans cet article ne bénéficie pas des circonstances atténuantes prévues par la présente loi». Le durcissement des peines pour ces crimes permet «la dissuasion générale et individuelle (ou spécifique), la protection de nos enfants et le renforcement du cadre juridique destiné à leur protection», suite à «la recrudescence de ces crimes ces dernières années», a-t-on souligné. Au-delà de la sanction, ce projet de loi porte un message clair : la sécurité du citoyen, l'intégrité de son environnement et la protection de ses enfants sont au cœur de l'action de l'Etat.

B. KH.